



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
30 décembre 2021
Français
Original : anglais

Quinzième session

La Barbade (en ligne)

3-7 octobre 2021

**Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce
et le développement sur sa quinzième session**

Tenue sous forme hybride à la Barbade, du 3 au 7 octobre 2021



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions prises par la Conférence	3
A. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.....	3
B. Questions diverses	3
II. Résumé de la Présidente.....	4
A. Déclarations prononcées à la séance plénière d'ouverture.....	4
B. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.....	10
C. Séance plénière de clôture	18
III. Questions d'organisation et de procédure et autres questions	24
A. Ouverture de la Conférence	24
B. Élection du Président	24
C. Constitution d'organes de session.....	24
D. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.....	24
E. Pouvoirs des représentants à la Conférence.....	25
F. Adoption de l'ordre du jour	26
G. Débat général.....	26
H. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.....	26
I. Questions diverses	26
J. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.....	27
K. Remerciements adressés au Gouvernement et à la population de la Barbade.....	27
L. Séance plénière de clôture	27
 Annexes	
I. Ordre du jour de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.....	28
II. Exposés de position.....	29
III. Liste des réunions.....	31
IV. Participation	33
V. Listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale	37
VI. Liste des documents	39

Introduction

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 1995 (XIX) du 30 décembre 1964 et 63/204 du 28 janvier 2009, la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue sous forme hybride (en ligne et en présentiel), à Bridgetown et à Genève, du 3 au 7 octobre 2021. Le thème de la Conférence a été approuvé par le Conseil du commerce et du développement à sa soixante-neuvième réunion directive, tenue du 5 au 7 février et le 6 avril 2020. L'ordre du jour provisoire de la Conférence a été approuvé le 2 octobre 2020 par le Conseil à sa soixante-septième session, tenue les 2 et 3 juillet, du 7 au 9 septembre et du 28 septembre au 2 octobre 2020.

À sa soixante-neuvième réunion directive, le Conseil du commerce et du développement a créé le Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence, présidé par le Président du Conseil, M. Michael Gaffey (Irlande), afin d'examiner le texte de négociation préalable à la Conférence. À la soixante-septième session, M. Federico Villegas Beltrán (Argentine) a pris la présidence du Conseil, devenant ainsi Président du Comité préparatoire. À la soixante-huitième session, tenue du 21 juin au 2 juillet 2021, M^{me} Maimuna Kibenga Tarishi (République-Unie de Tanzanie) a pris la présidence du Conseil, devenant ainsi Présidente du Comité préparatoire. À sa trente-deuxième session extraordinaire, tenue les 6 à 8 septembre et le 17 septembre 2021, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité préparatoire de transmettre à la Conférence la version du texte de négociation qu'il avait approuvée l'après-midi du 17 septembre 2021 et qui était publiée sous la cote TD(XV)/PC/1.

Parmi les réunions préalables à la Conférence tenues entre le 13 septembre et le 1^{er} octobre 2021 figuraient les réunions du Forum mondial sur les produits de base, du Forum de la jeunesse, du Forum de la société civile, du Forum sur le genre et le développement et du Forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce (transition numérique). Une manifestation culturelle inaugurale a eu lieu dans l'après-midi du 3 octobre 2021 à Bridgetown ; la séance plénière et cérémonie d'ouverture de la Conférence a eu lieu le 4 octobre 2021 (voir le chapitre III). Huit réunions de haut niveau se sont déroulées du 4 au 7 octobre 2021 sur des sujets liés au thème de la Conférence (voir le chapitre II). En outre, des réunions ministérielles du Groupe des 77 et de la Chine, des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement se sont tenues en marge de la Conférence. À sa séance plénière de clôture, le 7 octobre 2021, la Conférence a également adopté l'Esprit de Speightstown et le Pacte de Bridgetown¹. Au cours de la session, elle a tenu 12 séances plénières, soit ses 296^e à 307^e séances.

I. Décisions prises par la Conférence

A. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous

1. À sa 307^e séance plénière (séance de clôture), le 7 octobre 2021, la Conférence a adopté l'Esprit de Speightstown et le Pacte de Bridgetown (voir TD/541/Add.1 et TD/541/Add.2, respectivement).

B. Questions diverses

2. À sa 307^e séance plénière (séance de clôture), le 7 octobre 2021, la Conférence a pris note des déclarations qui lui avaient été transmises à l'issue de réunions de groupes et de secteurs, à savoir : la Déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine, publiée sous la cote TD/522, la Déclaration du Forum de la jeunesse, publiée sous la cote TD/523, la Déclaration de la société civile, publiée sous la cote TD/524, la Déclaration des ministres des pays les moins avancés, publiée sous la cote TD/525, la Déclaration des ministres des pays

¹ Le site officiel (<https://unctad15.org/>) contient tous les documents relatifs à la quinzième session de la Conférence, y compris le programme, la documentation et les déclarations et enregistrements vidéo.

en développement sans littoral, publiée sous la cote TD/526, la Déclaration ministérielle du groupe des petits États insulaires en développement, publiée sous la cote TD/527, le document intitulé « The inaugural Gender and development Forum at the fifteenth session of the United Nations Conference on Trade and Development », publié sous la cote TD/INF.71² et le document intitulé « The Bridgetown Accord: Creative Economy and Digitalization Forum », publié sous la cote TD/INF.72³.

II. Résumé de la Présidente

A. Déclarations prononcées à la séance plénière d'ouverture

3. En tant que Président de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Président du Kenya a prononcé la première déclaration de la séance plénière d'ouverture. Il s'est dit convaincu que la quinzième session de la Conférence serait productive et porteuse de transformations, tout en faisant observer que la Barbade, en tant que plus petit pays à accueillir une réunion de ce type, servirait de modèle au leadership mondial exercé par les pays du Sud. La nouvelle Secrétaire générale de la CNUCED avait rejoint l'organisation tandis que le monde se trouvait à la croisée des chemins. Les mesures nationales et internationales qui seraient adoptées auraient un impact durable sur la pérennité de la reprise postérieure à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La CNUCED était par conséquent sollicitée pour apporter son aide aux pays en développement. Le Kenya s'était engagé à soutenir les orientations de la Secrétaire générale de la CNUCED. Rappelant que des sessions quadriennales avaient lieu depuis 1964, le Président a évoqué les quatre piliers sur lesquels reposaient les documents finaux – le Maafikiano de Nairobi et l'Azimio de Nairobi – adoptés à la session de la Conférence qui s'était tenue en 2016, à savoir : le multilatéralisme pour le commerce et le développement, la croissance économique durable et inclusive, la transformation structurelle par les capacités productives et l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans ces documents étaient particulièrement évidents concernant deux piliers. Premièrement, s'agissant du multilatéralisme pour le commerce et le développement, les partenariats importants, tels que la Zone de libre-échange continentale africaine, qui avaient été noués renforceraient le pouvoir de négociation des petits pays. Deuxièmement, pour ce qui était de la croissance économique durable et inclusive, la CNUCED avait collaboré étroitement avec les États membres pour partager les connaissances et avait soutenu le renforcement des capacités.

4. Le thème de la quinzième session de la Conférence, « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous », avait pour objectif de ne laisser personne de côté en veillant à ce que le commerce profite à tous. La pandémie de COVID-19 avait entraîné des perturbations socioéconomiques sans précédent, une aggravation des vulnérabilités de nombreux pays et un creusement des inégalités. Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable avaient été stoppés ou annulés, des millions de personnes avaient perdu la vie ou leurs moyens de subsistance et beaucoup d'entre elles étaient retombées dans l'extrême pauvreté. Les recettes fiscales avaient diminué en raison de la contraction des activités économiques, tandis que le fardeau de la dette s'était alourdi et que la marge d'action budgétaire permettant de fournir un filet de sécurité aux groupes vulnérables dans de nombreux pays avait également été considérablement réduite. En outre, le système commercial multilatéral était de plus en plus mis à rude épreuve en raison des tensions commerciales et de la montée du nationalisme économique. Les inégalités dans le partage des vaccins témoignaient d'un système multilatéral défectueux, et la reprise déséquilibrée avait mis en évidence les failles pré-pandémiques. Il y avait de grandes disparités entre les régions et les pays en ce qui concernait la croissance du produit intérieur brut (PIB) et entre les groupes sociaux pour ce qui était de la hausse des revenus. Ainsi, la

² La version officielle est publiée dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies sous la cote TD/539.

³ La version officielle est publiée dans toutes les langues de l'Organisation des Nations Unies sous la cote TD/540.

session de la Conférence serait l'occasion de remettre le développement sur les rails grâce au document final qui serait adopté, dans le cadre du processus de transition de l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous qui était envisagé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le Président a demandé à la communauté internationale d'œuvrer de concert à la mise en place d'un système multilatéral fonctionnel propre à améliorer la préparation et la réponse aux pandémies, afin de construire une architecture sanitaire mondiale solide. La solidarité était nécessaire pour réussir, car aucun gouvernement ou organisme multilatéral ne pouvait à lui seul faire face aux menaces.

5. Dans la déclaration qu'elle a prononcée à la séance plénière d'ouverture, la Première Ministre de la Barbade a rappelé que son pays avait assumé la responsabilité d'accueillir la session quadriennale de la Conférence car la CNUCED avait été créée pour que les pays en développement puissent faire entendre leur voix et être protégés. Le Gouvernement de la Barbade croyait que tout pays, indépendamment de sa taille, avait la responsabilité de participer à la conduite des affaires mondiales et à la résolution des problèmes difficiles qui avaient entraîné l'exclusion de personnes marginalisées, en donnant la parole à tous les pays en développement à la session la Conférence, ainsi qu'en menant des activités de promotion, et en étant capable de mettre en place les initiatives directives et les cadres législatifs nécessaires au niveau national.

6. La situation actuelle avait laissé de nombreux petits États insulaires en développement et pays les moins avancés aux prises avec des facteurs qui amoindrissaient leur capacité de soutenir l'économie et la société, alors qu'il était nécessaire de contribuer et de veiller à la justice et à l'équité. Il fallait faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que l'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies soit couronnée de succès. On escomptait que la session de la Conférence et d'autres réunions internationales clés, telles que la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, seraient l'occasion de faire en sorte que des progrès soient accomplis pour résoudre des problèmes qui se posaient de longue date. Même si cela ne serait pas facile, on pouvait espérer que le Pacte de Bridgetown qui devrait être adopté et l'Esprit de Speightstown contribuent à mobiliser la volonté politique de la communauté internationale d'aboutir à un résultat qui serait profitable à toutes les populations du monde, en particulier aux petits États insulaires en développement et aux pays les moins avancés, ainsi qu'à la planète.

7. Les vulnérabilités inhérentes aux petits États insulaires en développement étaient manifestes face à la crise climatique, qui confrontait leur société et leur économie à une crise existentielle. La volonté politique était essentielle pour relever les ambitions et permettre de limiter la hausse des températures à 1,5° C au-dessus des niveaux préindustriels. La Première Ministre espérait que les efforts et les appels du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'action politique, résulteraient dans l'allocation d'au moins 50 % des fonds pour le climat à l'adaptation. La pandémie avait également révélé des vulnérabilités spécifiques dans le domaine du commerce. Le traitement spécial et différencié restait hors de portée des États insulaires, malgré la mise en place attendue de règles justes et équitables découlant de la création de l'Organisation mondiale du commerce. Les secteurs productifs, notamment l'agriculture et l'industrie manufacturière, avaient été anéantis. Les États insulaires avaient un besoin absolu de sécurité alimentaire, que la perturbation des transports et de la logistique avait mis à nu, pour garantir la durabilité de leur développement. La Première Ministre espérait que la Conférence mettrait en avant la question de la sécurité alimentaire, en particulier pour les États insulaires et les pays sans littoral qui n'avaient pas la capacité de contrôler facilement les transports et la logistique.

8. La diversification et le renforcement des capacités productives jouaient un rôle important afin de renforcer la résilience économique et de tirer parti d'une économie numérique en pleine expansion. Pourtant, la réduction de la fracture numérique était l'un des six domaines que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait jugé prioritaires pour s'attaquer aux problèmes fondamentaux de l'inégalité et de la vulnérabilité dans le monde. Par exemple, la pandémie de COVID-19 avait entraîné une augmentation du nombre d'enfants exclus du système scolaire au cours des vingt mois précédents. Internet

recelait un grand potentiel, mais le développer alors que tant de personnes n'étaient pas connectées était un gâchis. Il fallait garantir la connectivité, l'accès à l'électricité ainsi que la disponibilité de tablettes abordables et de contenus pour les jeunes. Sinon, les personnes dotées d'intelligence et de capacités qui n'avaient pas de perspectives contribueraient à l'instabilité sociale. Dans le même temps, en 2020, tous les pays dépendants du tourisme avaient connu de fortes baisses à deux chiffres de leur croissance économique, qui étaient comparables uniquement au recul enregistré dans les pays déchirés par la guerre. Il n'y avait donc pas de temps à perdre pour approfondir et diversifier l'économie des pays, en particulier de ceux qui dépendaient du secteur des voyages et du tourisme.

9. De nombreux pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à revenu intermédiaire ayant un accès limité aux marchés financiers, souffraient de problèmes d'endettement avant la pandémie. Le consensus néolibéral post-Washington laissait entendre qu'un endettement élevé n'était que la conséquence d'une mauvaise gouvernance. Pourtant, c'était aussi la conséquence d'un système international qui voulait que les pays victimes des changements climatiques paient pour des dommages dont ils n'étaient pas responsables, sans qu'il en soit tenu compte dans le ratio dette/PIB. La Première Ministre a donc été enthousiasmée par l'engagement pris dans *Notre programme commun* en faveur d'un processus visant à admettre que le PIB ne pouvait être le seul critère retenu pour bénéficier de prêts concessionnels ou d'autres options de financement. L'endettement serait aggravé par la crise climatique, laissant une marge d'action budgétaire limitée, voire inexistante, pour surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable. Face à cette situation, il avait fallu décider de consacrer des ressources à la protection des victimes de phénomènes climatiques, tels que les ouragans, ou au système de santé. Avant la pandémie de COVID-19, les petits États étaient déjà confrontés à de graves problèmes dans leur système de santé et bataillaient pour assurer l'accès aux soins de santé, allant des soins primaires aux soins tertiaires. Le coût du financement des soins de santé avait même mis à genoux les pays développés. Une solution devait être trouvée pour tous. Il fallait un mécanisme international qui garantisse l'équité concernant l'accès aux médicaments et aux produits pharmaceutiques et leur coût. La Première Ministre a estimé que la crise de la dette pourrait devenir une crise financière, qui s'avérerait particulièrement dangereuse et rappellerait celle de 1929.

10. Conscient de l'accent mis par la Conférence sur les discussions relatives au commerce, au développement, à l'investissement, à la politique et à la technologie, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a rappelé qu'il avait tiré la sonnette d'alarme lors de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et lancé un appel à l'action aux dirigeants mondiaux pour qu'ils s'attaquent à la cascade de crises caractérisées par la pauvreté, les inégalités, les conflits, les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et les catastrophes, la méfiance et la division. La pandémie de COVID-19 avait causé des ravages dans l'économie mondiale, perturbant les moteurs économiques du commerce, de l'industrie manufacturière et du transport. Des millions de personnes étaient tombées dans la pauvreté en 2020, des millions d'autres souffraient de la faim et des millions d'enfants, en particulier des filles, n'étaient toujours pas scolarisés. Pour la première fois en deux décennies, l'indice de développement humain avait baissé. Les objectifs de développement durable risquaient de ne pas être atteints. Il fallait une relance mondiale audacieuse, durable et inclusive qui profite au plus grand nombre plutôt qu'à une minorité et qui soit porteuse d'espoir et de guérison pour la planète, avec des règles du jeu équitables pour tous pendant que les pays soutenaient leur population. La forte reprise économique, c'est-à-dire la croissance du PIB mondial comprise entre 5 et 6 %, qui était manifestement une bonne nouvelle, n'avait en fait pas été répartie de manière égale. Les économies avancées investissaient près de 28 % de leur PIB dans la relance de l'économie ; dans les pays à revenu intermédiaire, la proportion était tombée à 6,5 %, tandis qu'elle s'était effondrée dans les pays les moins avancés, représentant 1,8 % d'un PIB très faible. La reprise s'arrêterait s'il n'y avait pas d'équité vaccinale. Dans les pays riches, la quantité de vaccins était largement supérieure à la population, alors que plus de 90 % des Africains n'avaient pas encore reçu leur première dose. Le monde devait se mobiliser en faveur d'un plan de vaccination mondial, assorti d'objectifs clairs pour chaque pays, en accélérant la production de vaccins et en les administrant à 70 % de la population dans tous les pays au premier semestre 2022.

11. Le thème retenu pour la session de la Conférence, « De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous », résumait l'enjeu essentiel. Si quatre grands problèmes n'étaient pas résolus, la prospérité pour tous ne serait qu'un rêve lointain. Le premier problème à résoudre était celui du surendettement, afin que les pays soient en mesure de reconstruire. Même si la communauté internationale avait pris quelques mesures positives, il fallait que l'aide fasse un bond en avant. Le Secrétaire général a donc proposé un plan d'action urgent en quatre points pour remédier à la crise de la dette, préconisant : a) de réaffecter une part notable, et non symbolique, des droits de tirage spéciaux inutilisés aux pays vulnérables qui en avaient besoin, notamment les pays à revenu intermédiaire ; b) de suspendre le service de la dette jusqu'en 2022, initiative dont tous les pays qui en avaient besoin devraient pouvoir profiter, y compris les pays à revenu intermédiaire ; c) d'alléger véritablement la dette, en impliquant les créanciers publics et privés, dans le cadre d'une stratégie globale de réforme de l'architecture internationale de la dette, y compris de restructurer ou de réduire la dette, en particulier pour les pays à revenu intermédiaire, afin de les aider à échapper aux cycles d'endettement, et en envisageant des instruments de dette innovants tels que des conversions, des rachats et des échanges ; d) de combler le déficit de financement en faisant collaborer les secteurs public et privé à la mise au point d'instruments de financement novateurs, afin d'accélérer le retour des investissements privés aux niveaux antérieurs à la pandémie, et en augmentant l'aide des banques multilatérales de développement, afin de réduire les risques et d'attirer les capitaux vers des projets financiables et créateurs d'emplois. Le plan d'action contre la crise de la dette pourrait contribuer à éviter que les gouvernements soient contraints de choisir entre le service de la dette et la prestation de services à la population.

12. Le deuxième grand problème consistait à faire en sorte que la reprise soit durable et équitable pour tous, faute de quoi les objectifs de développement durable ne seraient pas atteints. Les pays avaient besoin d'aide pour réaliser des investissements audacieux dans l'éducation, la protection sociale universelle, les soins de santé et le travail décent. Les personnes devaient être placées au-dessus des profits, notamment en répartissant la charge fiscale de manière équitable et en mettant fin à la fraude fiscale, au blanchiment d'argent et aux flux financiers illicites. Les membres du Groupe des Vingt, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales devaient collaborer avec l'Organisation de coopération et de développement économiques et donner suite aux progrès récents accomplis en vue d'établir un cadre mondial pour l'imposition des sociétés. Le troisième grand problème consistait à faire redémarrer les moteurs du commerce et de l'investissement et à faire en sorte que les pays les plus pauvres en profitent. Dans son état actuel, le système commercial mondial continuait de désavantager considérablement les pays les plus pauvres. Ceux-ci étaient victimes de règles et d'obstacles injustes dans le domaine du commerce, de l'imprévisibilité des prix des produits de base, de la vétusté des infrastructures et des systèmes de transport, et du manque d'accès aux outils numériques. Des règles ouvertes et justes étaient nécessaires pour garantir des conditions de concurrence équitables à tous les pays. Les pays en développement avaient également besoin d'aide pour moderniser leurs infrastructures et leurs flux commerciaux, en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité.

13. Le quatrième grand problème consistait à construire une économie verte au niveau mondial. La modernisation, notamment celle du secteur des transports maritimes, lequel transportait 80 % des marchandises mondiales, ainsi que l'automatisation et les solutions numériques, pourrait réduire les goulets d'étranglement et contribuer à décarboniser le secteur des transports. Il était essentiel de soutenir la transition vers une économie verte fondée sur des énergies durables et renouvelables. Pour que la reprise soit verte et résiliente, il fallait s'engager à parvenir à des émissions nulles d'ici au milieu du siècle, à mettre en place des plans plus ambitieux en matière de climat et de biodiversité pour 2030, à ne pas construire de nouvelles centrales au charbon, à supprimer progressivement les subventions aux combustibles fossiles et aux industries polluantes, à fixer un prix pour le carbone et à réinjecter les sommes perçues dans les écoles, les hôpitaux, la protection sociale et la création d'emplois. Il s'agissait également de soutenir les pays en développement dans leur transition vers une économie verte, en honorant la promesse des pays développés d'allouer chaque année au moins 100 milliards de dollars à l'adaptation. Pour des pays comme la Barbade, qui était en première ligne dans la crise climatique, la priorité des priorités était l'adaptation et le renforcement de la résilience. L'adaptation restait la moitié négligée de l'équation

climatique : elle ne représentait que 25 % du financement climatique en faveur des pays en développement. En 2019, les petits États insulaires en développement, les pays les plus touchés par les changements climatiques, avaient reçu moins de 2 % des fonds pour l'adaptation destinés aux pays en développement. Le Secrétaire général a appelé à nouveau les donateurs et les banques multilatérales de développement à allouer au moins 50 % de leur aide climatique à l'adaptation et à la résilience. Les moyens d'offrir un vaccin à chaque adulte et d'investir dans la protection des personnes les plus vulnérables de la planète contre les changements climatiques existaient. Il était temps de choisir de le faire. Grâce aux discussions menées à la session de la Conférence, de nouveaux moyens d'éviter de répéter les erreurs du passé pourraient être étudiés et des progrès pourraient être réalisés pour mettre fin aux inégalités qui entravaient une croissance durable et la prospérité pour tous.

14. La Secrétaire générale de la CNUCED a rappelé que, dans le premier paragraphe de l'Acte final de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, adopté cinquante-sept ans plus tôt, les États s'étaient déclarés déterminés « à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande », à rechercher un système international de coopération économique meilleur et plus efficace qui permette d'éliminer la division du monde en zones de pauvreté et zones d'abondance et d'assurer la prospérité de tous, et à trouver les moyens de mobiliser les ressources humaines et matérielles du monde en vue de supprimer partout la pauvreté »⁴. Les principes et les idées contenus dans cette déclaration avaient résisté à l'épreuve du temps, et la réalisation des objectifs énoncés était plus urgente que jamais, à ce moment critique de l'histoire du multilatéralisme et de la Conférence.

15. Remerciant la Première Ministre de la Barbade pour son leadership et pour l'organisation de la première session semi-virtuelle de la Conférence dans toute l'histoire de la CNUCED, la première organisée dans un pays des Caraïbes et un petit État insulaire en développement, la Secrétaire générale a rappelé que l'impératif de lutter contre les changements climatiques, non seulement par l'atténuation mais aussi par l'adaptation, était une question de survie. La CNUCED s'était engagée en faveur des petits États insulaires en développement et prendrait des mesures concrètes qui déboucheraient sur des résultats concrets.

16. La pandémie était loin d'être terminée. De nombreuses régions en développement étaient confrontées à la perspective d'une nouvelle « décennie perdue » et à l'annihilation des progrès durement acquis dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'insécurité alimentaire et l'inégalité entre les sexes. La reprise actuelle faisait ressortir une disparité, car les pays développés avaient vu augmenter leur croissance économique en même temps que leurs taux de vaccination, qui étaient plusieurs fois supérieurs à ceux des pays en développement. Les inégalités d'accès aux vaccins et aux ressources financières étaient au cœur de cette disparité. Les pays développés envisageaient d'inoculer une troisième dose, tandis que les pays les moins avancés n'avaient vacciné que 2 % de leur population. Le Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 avait été contraint de réduire son objectif de vaccination de 25 % en 2021. De nombreux vaccins parmi ceux qui avaient été donnés avaient des dates de péremption qui empêchaient de les distribuer et de les administrer de manière efficace.

17. À cette situation s'était ajoutée la désorganisation des systèmes commerciaux, soumis à des politiques unilatérales de plus en plus nombreuses qui influaient sur la capacité des pays en développement de se redresser. De même, l'accès aux ressources financières faisait ressortir des disparités. Pour faire face à la situation, les pays développés avaient adopté les politiques budgétaires et monétaires les plus expansionnistes et les plus hétérodoxes de l'histoire. Les pays en développement faisaient face à des dettes importantes et différenciées, ainsi qu'à des marges budgétaires limitées, et n'avaient donc mobilisé qu'une fraction des fonds qui auraient été nécessaires pour répondre de manière adéquate aux multiples exigences de la crise sanitaire, socioéconomique et climatique. En l'absence de mesures internationales immédiates, ils pourraient être contraints de revenir à des mesures d'austérité qui amoindrieraient encore davantage leurs perspectives de reprise. Si l'émission récente de droits

⁴ Nations Unies, 1964, Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement : Acte final et rapport, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente 64.II.B11, New York).

de tirage spéciaux, l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt et le soutien de pays clefs en matière de dérogations aux droits de propriété intellectuelle étaient de bonnes nouvelles, les 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux ne représentaient qu'une petite fraction des près de 10 000 milliards de dollars que les pays du Groupe des Sept avaient consacrés à leurs propres plans de relance, et, qui plus est, ces pays avaient reçu 40 % des droits de tirage spéciaux alloués. En revanche, les pays les moins avancés, où vivaient 100 millions de personnes de plus, n'avaient reçu que 2,3 % du montant total. L'Amérique latine avait connu une décennie perdue lorsque la région avait fait face à une crise de la dette au début des années 1980 et que des mesures rapides n'avaient pas été prises à l'époque.

18. La Secrétaire générale a souligné que rien n'empêchait l'homme de résoudre ou d'aggraver les problèmes. Il ne saurait y avoir de développement si celui-ci était inégal et non durable ; l'« ancienne normalité » antérieure à la pandémie était un mirage de progrès. Une reprise accompagnée d'un accroissement des inégalités et de la pauvreté, et d'une technologie au service de quelques-uns plutôt que du plus grand nombre, n'avait rien d'une reprise. Il en résulterait des sociétés insatisfaites et méfiantes, et probablement plus fragiles et violentes. Il existait un droit humain fondamental à un État qui fonctionnait bien et qui garantissait la santé, l'éducation, la protection sociale et la sécurité pour tous. De nombreux problèmes provenaient d'États qui fournissaient trop peu de services, plutôt que d'États trop grands. La solution était de meilleurs marchés et de meilleurs États. Le développement était un processus complexe et il n'existait pas de recette universelle. L'humilité, l'écoute et le respect des engagements étaient nécessaires. Le système de coopération internationale devait changer. Ce changement passait par l'aide publique au développement et l'adoption de politiques commerciales, fiscales, financières et relatives à l'endettement qui soient équitables, ascendantes et cohérentes. Les objectifs de développement durable et l'Accord de Paris étaient les seules priorités universellement acceptées et faisaient appel à la solidarité pour reconstruire non seulement en mieux mais différemment.

19. La Conférence pourrait faire beaucoup pour que le commerce et la logistique deviennent plus résilients et durables et moins vulnérables aux restrictions unilatérales qui prenaient la forme de mesures tarifaires et non tarifaires, afin de rendre le commerce plus équitable ; pour combler le fossé numérique qui, pendant les confinements, avait eu un effet discriminatoire sur ceux qui ne pouvaient pas travailler et ceux qui ne pouvaient pas poursuivre leur scolarité, tout en restant consciente des complexités de la « fracture des données » qui s'élargissait ; pour inverser le mouvement de retrait massif des investissements, qui étaient allés pendant trop longtemps vers des entreprises et des marchés matures, établis et déjà riches, et les diriger plutôt vers les pays en développement, afin de financer les petites et moyennes entreprises, les idées innovantes des jeunes ainsi que le développement durable et la résilience climatique ; pour se préparer au prochain cycle des produits de base, en intégrant ces derniers dans de nouvelles chaînes d'approvisionnement plus écologiques et en réduisant la dépendance à l'égard des produits de base, afin de permettre la mise en place de structures économiques diversifiées et productives ; pour faire entendre la voix du monde en développement à la table des négociations, notamment celle des pays sans littoral, des pays les moins avancés et des États insulaires, et garantir la diversité de la représentation, tout en répondant par de nouvelles mesures internationales d'appui ; pour soutenir le plan d'action en quatre points contre la crise de la dette que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avait annoncé. Ce ne serait pas la première fois qu'une session de la Conférence serait un succès. La CNUCED s'était montrée à la hauteur des enjeux à de nombreuses reprises au cours de son histoire, en apportant au système multilatéral le Système généralisé de préférences, l'Accord international sur le sucre, le Programme intégré pour les produits de base, la proposition de créer des droits de tirage spéciaux et la proposition d'établir un lien entre ceux-ci et le financement du développement, sans parler de la création de la catégorie des pays les moins avancés et de la proposition de consacrer 0,7 % du revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement.

20. La Secrétaire générale s'est félicitée du mandat qui lui avait été confié, en tant que première femme Secrétaire générale, de diriger la CNUCED à ce moment critique. Elle espérait qu'à la prochaine session de la Conférence, qui coïnciderait avec le soixantième anniversaire de la CNUCED, elle aurait donné effet aux accords issus de la session en cours, faisant de l'organisation un partenaire encore plus constructif du système des Nations Unies

pour le développement et des États membres. Il fallait faire en sorte que le système multilatéral soit plus inclusif et que la CNUCED soit revitalisée afin de continuer à être une voix forte qui faisait autorité pour les pays en développement et un partenaire de confiance pour ceux qui recherchaient des solutions aux problèmes les plus graves.

B. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous

(Point 8 de l'ordre du jour)

21. Du 4 au 7 octobre 2021, huit réunions-débats de haut niveau ont été consacrées à des sujets liés au thème de la Conférence. Trois dialogues ont été organisés dans le cadre du Sommet des dirigeants mondiaux, respectivement sur les vulnérabilités mondiales, sur les inégalités et sur la création d'une trajectoire de développement plus prospère. Cinq tables rondes ministérielles ont porté sur les thèmes suivants : accroître le financement du développement ; restructurer les chaînes de valeur mondiales et régionales ; l'intégration régionale pour un avenir résilient, inclusif et durable ; exploiter les technologies d'avant-garde pour une prospérité partagée ; promouvoir la transformation productive pour une plus grande résilience dans le monde de l'après-pandémie⁵.

1. Sommet des dirigeants mondiaux

Dialogue sur les vulnérabilités mondiales – Appel d'un lieu vulnérable

22. Au cours du dialogue, un intervenant a fait remarquer que la pandémie avait mis en évidence les faiblesses des chaînes d'approvisionnement, mais qu'elle avait également montré que la communauté mondiale pouvait et devait travailler de concert pour relever les défis communs. Une occasion se présentait de tirer parti du commerce pour rassembler les pays et trouver des solutions de relance économique plus durables, ce qui permettrait de lutter simultanément contre la pandémie et les changements climatiques. Un autre intervenant a souligné qu'après des conflits mondiaux, les relations et les institutions commerciales jouaient souvent un rôle crucial dans l'instauration d'une paix effective grâce à la croissance économique.

23. Concernant les changements climatiques, un intervenant a noté que les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement, en subissaient les effets de façon disproportionnée mais que la possibilité et la responsabilité de remédier aux impacts liés au climat revenaient principalement aux grands pays développés. Il a souligné que les petits États insulaires en développement faisaient partie des communautés les plus vulnérables et n'avaient pas les moyens de faire face aux problèmes environnementaux mondiaux. À cet égard, bon nombre d'intervenants ont souligné que les pays développés devaient agir immédiatement et plus énergiquement, notamment en mettant fin aux subventions aux combustibles fossiles, en réduisant leurs émissions et en versant des contributions aux fonds mondiaux pour le climat.

24. Quelques intervenants ont insisté sur la nécessité d'envisager de toute urgence un financement par emprunt ; pour que les pays en développement, y compris les petits États insulaires en développement, puissent se remettre de la pandémie et de la récession économique qui l'accompagnait, ils devaient avoir accès à des apports financiers à des conditions plus équitables. Les intervenants ont souligné que les pays développés devraient envisager des annulations ou des restructurations de dettes pour favoriser une meilleure reprise économique dans les pays en développement lourdement endettés. En outre, quelques intervenants ont noté que les chaînes d'approvisionnement mondiales étaient vulnérables aux mesures protectionnistes, lors d'une crise telle qu'une pandémie, et que de telles mesures contribuaient à creuser les inégalités, par exemple dans l'accès aux équipements médicaux ou aux vaccins. Les intervenants ont donc souligné qu'il était indispensable d'adhérer aux règles commerciales internationales établies, notamment avec l'aide de l'Organisation mondiale du commerce, pour que les échanges commerciaux servent de catalyseur plutôt que de faire obstacle à la résolution des problèmes mondiaux.

⁵ Les résumés complets des réunions de haut niveau figurent dans les documents TD/531, TD/532, TD/533, TD/534, TD/535, TD/536, TD/537 et TD/538.

25. En conclusion, de nombreux intervenants ont fait valoir que les moyens de lutter à la fois contre la pandémie et contre les changements climatiques résidaient dans les capacités technologiques actuelles. Le commerce avait un rôle clef à jouer pour faciliter la distribution des vaccins et aider à déployer des solutions et des technologies permettant de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets. Cependant, face à ces deux défis, une volonté politique et des ressources s'avéraient nécessaires, à la faveur de la solidarité mondiale et du multilatéralisme. Les intervenants ont tous demandé que des mesures soient prises d'urgence sur ces fronts, avec l'aide de la Conférence à sa quinzième session et d'autres instances multilatérales.

Dialogue sur les inégalités – La crise de la COVID-19 change-t-elle vraiment la donne ?

26. Au cours du dialogue, plusieurs intervenants ont souligné que la pandémie avait exacerbé les inégalités qui prévalaient dans le monde. Quelques-uns ont noté que la fracture numérique s'était élargie, et un intervenant a souligné que la pandémie avait touché de manière disproportionnée certains groupes de personnes, d'où la nécessité d'une approche fondée sur les droits de l'homme afin de mettre en œuvre des politiques ciblées face à ces effets différenciés. Quelques intervenants ont évoqué les difficultés, notamment le problème aigu de l'insécurité alimentaire, que connaissaient les petits États insulaires en développement, dont l'économie s'était contractée pendant la pandémie à un rythme environ trois fois supérieur au taux mondial. Selon des estimations de la CNUCED, citées par un intervenant, 120 millions de personnes dans le monde étaient retombées sous le seuil de pauvreté ; les investissements avaient commencé à se redresser, mais plus de 80 % de la valeur des investissements de reprise se trouvaient dans les pays développés et n'étaient pas destinés au développement durable ou à l'adaptation aux changements climatiques. Quelques intervenants ont fait état de l'asymétrie des ressources disponibles pour la relance, les pays les moins avancés mobilisant 2,6 % du PIB sous la forme d'un soutien budgétaire direct et indirect, contre 15,8 % dans les pays développés.

27. Bon nombre d'intervenants ont souligné qu'il fallait repenser de fond en comble l'architecture financière internationale et améliorer les mesures et les instruments d'allègement de la dette pour donner aux pays en développement et aux pays les moins avancés une marge de manœuvre budgétaire leur permettant d'adopter des mesures anticycliques. De nombreux autres intervenants ont estimé qu'une réduction importante et générale de l'endettement était nécessaire pour tous les pays en développement, y compris les États à revenu élevé ou intermédiaire qui étaient vulnérables, afin d'alléger les pressions liées au service de la dette, et que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt devrait être prolongée au-delà de 2021. Quelques intervenants ont souligné qu'il était indispensable de mesurer le développement d'une façon plus appropriée et de déterminer les modalités d'accès à des prêts concessionnels. Un intervenant a insisté sur la nécessité de rendre opérationnel un indice de vulnérabilité multidimensionnel et, à cette fin, d'intensifier la collaboration entre l'ONU et les institutions régionales concernées.

28. Plusieurs intervenants ont constaté que l'accès aux vaccins restait très inégal. Quelques-uns ont mis l'accent sur la nécessité d'opérer des transferts de technologie et de supprimer les obstacles au commerce des produits essentiels, y compris par une renonciation aux droits de propriété intellectuelle dans le cas des vaccins. Un intervenant a déclaré que les vaccins devraient être un bien public mondial et qu'il faudrait soutenir un plan de vaccination mondial. Un autre a insisté sur la nécessité d'une autorité morale et stratégique mondiale et d'une action collective, les politiques d'autoprotection n'étant d'aucun secours à plus long terme. En outre, plusieurs intervenants ont déclaré que les femmes et les filles avaient été frappées de manière disproportionnée par la pandémie. Un intervenant a fait valoir que les femmes devraient être associées à la conception des politiques et à la mise en œuvre des plans de relance au niveau national, et un autre a déclaré qu'il fallait un plan de relance tenant compte des questions de genre. Un intervenant a souligné qu'il était indispensable de mettre en place des soins de santé, une éducation et une protection sociale universels pour lutter contre les inégalités économiques, sociales et liées au genre, et a plaidé pour un taux d'imposition des sociétés de 25 % au minimum. Enfin, un autre intervenant a insisté sur la nécessité de soutenir les entreprises, d'offrir des conditions de travail décentes dans des chaînes de valeur plus redistributives et de renforcer les marchés régionaux tels que la Zone de libre-échange continentale africaine.

29. Considérant que la réponse aux crises actuelles devrait témoigner de la force des liens multilatéraux, un intervenant a mis l'accent sur la volonté de la Banque européenne d'investissement de soutenir l'adaptation aux changements climatiques, l'innovation et le développement, car ces trois éléments devaient être indissociables dans les démarches visant à promouvoir la transition vers un système économique durable. Pour remédier aux facteurs de vulnérabilité climatique, un intervenant a plaidé en faveur de l'adoption d'impôts sur la fortune et d'objectifs « zéro émission », de l'abandon progressif des combustibles fossiles et de la réalisation d'investissements dans des secteurs à faible émission de carbone, et un autre a déclaré que les gouvernements devaient honorer les engagements pris en matière de réduction des émissions et de limitation du réchauffement de la planète. De nombreux intervenants ont souligné que les petits États insulaires en développement avaient été marginalisés ; les capacités techniques, financières et institutionnelles permettant de s'adapter aux changements climatiques devaient être renforcées. Pour finir, des intervenants ont préconisé un soutien accru et un accès simplifié aux fonds pour le climat.

Dialogue sur la création d'une trajectoire de développement plus prospère : Se montrer à la hauteur de la situation

30. Au cours du dialogue, plusieurs intervenants ont souligné que l'accès inéquitable aux vaccins rendait la reprise économique mondiale tout aussi inégale, l'économie des pays développés ayant redémarré alors que les pays en développement continuaient de subir les pires effets de la pandémie. Les intervenants ont donc plaidé pour une meilleure distribution des vaccins afin que les pays en développement ne soient pas laissés pour compte. Un intervenant a souligné qu'il serait nettement plus rentable de vacciner d'emblée l'ensemble de la population à l'échelle planétaire que de laisser l'économie mondiale pâtir durablement du déploiement inégal des vaccinations.

31. Un intervenant a déclaré que l'absence de réponse équitable à un problème mondial affectait directement la capacité d'en traiter d'autres ; les pays en développement, c'est-à-dire les nations qui subissaient les effets les plus importants des changements climatiques, risquaient par exemple de ne pas être en mesure de participer à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques faute de vaccins et en raison des restrictions aux frontières qui en découlaient. Plusieurs intervenants ont estimé que, pour accélérer la riposte à la pandémie, la réforme des règles commerciales, notamment des dérogations à la propriété intellectuelle et aux conditions d'indemnisation qui freinaient une plus large production de vaccins, revêtait une importance cruciale ; ils ont jugé indispensable d'appliquer les règles de l'Organisation mondiale du commerce face aux mesures protectionnistes mises en œuvre dans certains pays en réponse à la pandémie.

32. Bon nombre d'intervenants ont insisté sur la nécessité d'une plus large représentation régionale au sein des organisations multilatérales et d'une coopération Sud-Sud renforcée, qui permettrait d'amplifier et de rendre plus convaincante la voix de ces pays et de ces régions. Quelques intervenants ont déclaré que les organisations multilatérales devraient davantage s'associer aux gouvernements et au secteur privé pour qu'un large consensus puisse produire de meilleurs résultats en matière de développement. Un intervenant a souligné que, si le système multilatéral mondial ne fonctionnait pas pour tous collectivement, il ne fonctionnerait pour personne individuellement. En outre, quelques intervenants se sont dits préoccupés par les flux financiers tant illicites que légaux, quoique moralement contestables, en provenance des pays en développement, en appelant tout particulièrement l'attention sur les fonds transférés des pays en développement vers des paradis fiscaux. Enfin, quelques intervenants ont souligné qu'il importait au plus haut point de réformer la gouvernance financière, notamment en instaurant un taux minimum d'imposition des sociétés au niveau mondial, afin de décourager les flux de capitaux vers les paradis fiscaux.

33. En conclusion, plusieurs intervenants ont fait valoir que les organisations multilatérales du passé étaient mal équipées pour faire face aux problèmes d'aujourd'hui. À cet égard, il serait essentiel de passer de l'isolement et de la méfiance à l'inclusion et à l'unité pour que le monde ait les moyens de se remettre de la pandémie et pour pouvoir ensemble relever les défis à venir.

2. Tables rondes ministérielles

Accroître le financement du développement

34. Au cours du débat, de nombreux intervenants ont noté que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt, quoique bienvenue, était insuffisante dans l'ensemble et inadaptée dans sa portée, car elle couvrait uniquement la dette publique bilatérale et non la dette institutionnelle multilatérale ou la dette privée. Pour cette raison, la majeure partie de la dette des pays les plus pauvres admissibles au titre de l'initiative n'était pas prise en compte. De nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait à la fois : réformer certains aspects du régime international applicable à la dette, notamment les déséquilibres du rapport de force et les asymétries de l'information dans les opérations de restructuration de la dette, et reconsidérer le seuil de viabilité fondé sur le ratio dette-PIB ; revoir les évaluations de la capacité d'endettement soutenable sur lesquelles se fondent les négociations entre débiteurs et créanciers en matière de restructuration de la dette ; réexaminer la résolution 69/319 de l'Assemblée générale sur les principes fondamentaux des opérations de restructuration de la dette souveraine. Un intervenant a rappelé le précédent de la reconstruction d'après-guerre, l'émission d'obligations à long terme sur cinquante ou cent ans pouvant servir à traiter différemment à l'avenir les prêts écologiques et la dette liée à la pandémie.

35. Sur la question des nouvelles sources de financement, les intervenants, considérant que le financement mixte n'avait pas produit les résultats escomptés, ont fait part de leurs vues sur le meilleur moyen de canaliser des pays développés vers les pays en développement la part inutilisée de la récente allocation de droits de tirage spéciaux de 650 milliards de dollars par le Fonds monétaire international, eu égard aux deux principaux dispositifs prévus : le fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité proposé par le Fonds ; les banques de développement régionales et nationales. Tous les intervenants ont exprimé leur appui à ces deux filières, mais bon nombre d'entre eux ont fait part de préoccupations quant à la stricte conditionnalité du fonds fiduciaire, qui prenait en compte uniquement les dépenses liées aux changements climatiques et qui risquait de compromettre le lien entre les droits de tirage spéciaux et le développement, ainsi que l'aptitude des pays en développement à orienter ces liquidités là où elles étaient le plus nécessaires, notamment l'éducation et d'autres besoins de développement. De nombreux intervenants ont jugé préférable que les droits de tirage spéciaux transitent par les banques de développement, qui disposaient de connaissances spécialisées aux niveaux régional et local, et qui n'avaient pas la qualité de prêteur de dernier recours associée au Fonds monétaire international. Un intervenant a appuyé tant le principe d'une étroite conditionnalité liée aux changements climatiques que l'allocation annuelle de droits de tirage spéciaux aux pays en développement afin de soutenir l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets, étant donné que les pays développés ne respectaient pas l'engagement d'allouer 100 milliards de dollars par an à l'action climatique.

36. En outre, concernant la mobilisation des ressources nationales, un intervenant a souligné que les pays en développement avaient ouvert leurs marchés aux sociétés multinationales. Toutefois, en l'absence de cadre mondial permettant de lever des impôts correspondant aux activités économiques qui se déroulaient dans ces pays, ceux-ci ne recevaient pas une part équitable des revenus générés par les activités en question ; un accord fiscal international était certes en passe d'être conclu, mais il était plutôt en faveur des pays développés.

37. En conclusion, les intervenants ont salué le rôle que jouait la CNUCED en accordant une assistance technique et en matière de recherche en vue de mieux comprendre les disparités observées dans le financement du développement, notamment des coûts plus élevés et des modalités désavantageuses d'accès, et en présentant de nouvelles approches et une perspective des plus utiles sur la réforme des processus de restructuration de la dette pour aider les pays débiteurs à remédier à des rapports de force déséquilibrés.

Restructurer les chaînes de valeur mondiales et régionales

38. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a souligné que l'évolution attendue des chaînes de valeur mondiales dans l'environnement postpandémique du commerce et de l'investissement aurait de profondes conséquences pour

une reprise et une croissance inclusives, durables et résilientes. Au cours du débat, les participants ont estimé que, dans l'optique d'une reprise inclusive, il était essentiel d'améliorer l'approvisionnement en vaccins des pays les plus pauvres. Un intervenant a fait valoir que les règles mondiales devraient favoriser le transfert de technologies pour permettre à ces pays de produire des médicaments d'une importance vitale. Tous les intervenants ont évoqué les questions suivantes : la coopération mondiale et régionale ; l'adhésion aux règles multilatérales relatives au commerce et à l'investissement ; l'effort concerté en faveur d'investissements durables ; les partenariats public-privé, en tant que moyens de saisir les occasions offertes par la restructuration des chaînes de valeur mondiales, et l'importance d'une participation accrue des pays en développement et des pays les moins avancés à ces chaînes, afin de promouvoir une reprise équitable. Quelques intervenants ont déclaré que l'amélioration du climat d'investissement et de la gouvernance était importante pour libérer le potentiel de ces pays. Un intervenant a souligné que l'intégration des chaînes de valeur mondiales et régionales pouvait accroître la résilience des pays les moins avancés et que les gouvernements pouvaient contribuer à rendre les chaînes de valeur plus résilientes en créant des environnements stables propices à la planification à l'échelle des entreprises.

39. Concernant la montée en puissance de la régionalisation des chaînes de valeur, un intervenant a noté que, pour les pays en développement et les pays les moins avancés, elle offrait la possibilité de progresser vers une autonomie et une résilience accrues ; la Zone de libre-échange continentale africaine pouvait réduire les obstacles au commerce et à l'investissement sur le continent, contribuer à améliorer l'accès aux marchés et alléger les pressions sur l'offre, d'où l'importance d'investissements dans la logistique et les infrastructures, et d'améliorations de la gouvernance.

40. Tous les intervenants ont constaté que les chaînes de valeur mondiales avaient été mises à rude épreuve pendant la pandémie. Quelques-uns ont néanmoins fait remarquer que la résilience du système n'en était que plus manifeste. Un intervenant a déclaré que, pendant la pandémie, l'ingéniosité dont avaient fait preuve les entreprises pour surmonter les problèmes d'approvisionnement et les obstacles logistiques et réorienter la production vers des produits vitaux était une leçon de flexibilité montrant comment les entreprises pouvaient contribuer à résoudre les problèmes mondiaux ; les décideurs devaient favoriser un environnement qui en tienne compte. En outre, les intervenants ont tous fait part de leur optimisme face aux inquiétudes concernant la délocalisation ou le moindre rôle des chaînes de valeur mondiales. L'un d'eux a fait remarquer qu'en dépit des incitations à ramener les capacités de production dans les pays investisseurs, la logique économique avait dans l'ensemble conduit les entreprises à continuer d'opérer à l'international ; les chaînes de valeur mondiales et régionales resteraient une voie importante pour la croissance et le développement économiques. Quelques intervenants ont souligné l'importance des règles et de la gouvernance multilatérales dans le secteur du commerce et de l'investissement ; ils ont aussi noté combien les progrès réalisés au niveau multilatéral en matière de facilitation du commerce et de l'investissement étaient importants pour les entreprises et les investisseurs, en insistant sur le rôle joué par la CNUCED sur le plan de l'application pratique dans l'analyse des politiques, la formation de consensus et le renforcement des capacités dans les pays en développement.

41. S'agissant des perspectives de l'investissement étranger direct, tous les intervenants, reprenant des données de la CNUCED, ont noté que l'ampleur et l'affectation des plans de relance postpandémie influeraient sur l'investissement mondial et ont exprimé leurs préoccupations quant à la répartition inégale des dépenses. Les fonds investis dans les mesures de relance pouvaient stimuler les investissements consacrés à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) en ciblant principalement des secteurs tels que l'infrastructure, les énergies renouvelables et les systèmes de santé, mais ils ne contribuaient guère à combler le déficit annuel d'investissement lié aux ODD dans les pays en développement. Un intervenant a déclaré que des mesures concrètes étaient nécessaires pour atténuer le risque de détournement des investissements des pays en développement vers des projets à moindre risque dans les pays développés. Il fallait promouvoir l'investissement dans l'infrastructure en facilitant en même temps l'investissement dans l'industrie, tout aussi essentiel à la croissance des capacités productives, et s'attacher à accroître la capacité d'absorption des investissements étrangers, à renforcer les mécanismes de gouvernance et à garantir des normes sociales et environnementales adéquates.

42. En conclusion, les intervenants ont noté que le financement provenant des banques multilatérales de développement ne suffirait pas à combler le déficit d'investissement lié aux ODD ; les investissements étrangers directs et les partenariats public-privé étaient indispensables. Un intervenant a souligné la nécessité de prévoir des mesures concrètes incitant le secteur privé à investir dans l'optique des ODD pour influencer l'évaluation du risque et du rendement par les investisseurs ; des mesures d'appui à l'investissement extérieur pouvaient être décisives pour que les entreprises investissent à l'étranger.

L'intégration régionale pour un avenir résilient, inclusif et durable

43. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale de la CNUCED a fait ressortir l'importance de l'intégration régionale pour le développement du commerce. Il fallait toutefois veiller à ce que l'intégration régionale permette une reprise plus résiliente, inclusive et durable, en particulier pour les petits pays pauvres et vulnérables tributaires du commerce et privés de l'accès à des biens essentiels, dont les vaccins.

44. Au cours du débat, un intervenant a souligné que l'intégration et la coopération régionales pouvaient aider à éviter une autre « décennie perdue » pour le développement. Face aux problèmes de la dépendance à l'égard des importations de vaccins, de la contrefaçon de médicaments et de l'accès insuffisant aux médicaments essentiels, l'Union africaine suivait une approche à plusieurs niveaux : l'intervenant a mis en évidence les mesures prises pour stimuler directement l'industrie pharmaceutique africaine, ainsi que pour renforcer la résilience économique globale dans le cadre des communautés économiques régionales et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Un autre intervenant a mis l'accent, en se concentrant sur la région des Caraïbes, sur quatre domaines dans lesquels l'intégration régionale jouait un rôle de premier plan dans les avancées réalisées en matière de développement. Premièrement, cette intégration permettait de faire progresser la sensibilisation aux changements climatiques dans les petits États insulaires en développement. Deuxièmement, elle aidait à mobiliser des fonds auprès du secteur privé, notamment grâce aux fonds pour la croissance et la résilience, afin de tirer parti de ce qui représentait, par exemple à la Barbade, un marché d'investissement régional. Troisièmement, elle permettait la mise en place de réseaux de transport, qui pourraient être essentiels dans les Caraïbes pour promouvoir une amélioration des soins de santé sans pour autant déroger aux règles commerciales. Quatrièmement, elle facilitait la coopération régionale en matière de télécommunications et de technologie, qui revêtait une importance cruciale. Pour finir, il a été question de la nécessité d'un cadre réglementaire tenant compte de l'essor du commerce en ligne, de l'augmentation des tarifs d'itinérance et des dispositions applicables aux activités des grandes entreprises technologiques.

45. Une autre intervenante a fait état de l'importance de la parité en matière de vaccination, en notant que les petits pays et les pays vulnérables n'avaient reçu que 1,4 % des vaccins disponibles dans le monde. Bon nombre de pays en développement étaient tributaires du tourisme et, les services touristiques ayant été très touchés, l'intervenante a plaidé pour que les vaccins soient prioritaires dans ce secteur. En dernier lieu, elle a jugé indispensable de mettre dûment en œuvre les dispositions réglementaires et législatives, d'agir de concert et de créer des structures et des outils de régionalisation, faute de quoi l'intégration régionale resterait sans effet. En outre, un autre intervenant a noté que, pendant la pandémie, le manque de préparation des pays à de tels chocs avait été mis en lumière et que les dégâts avaient été particulièrement importants dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Il fallait progresser dans l'élargissement de la coopération Nord-Nord et Sud-Sud, qui se complétaient sans se substituer l'une à l'autre. L'intervenant a souligné l'impact de l'Inde sur l'économie régionale et a fait valoir que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Zone de libre-échange sud-asiatique avaient montré la voie à suivre en matière de coopération régionale. Enfin, une autre intervenante a fait état du rôle du régionalisme dans l'élimination des obstacles à la concurrence dans le commerce international. Elle a souligné la nécessité de réformes et d'une politique de concurrence plus énergique, ainsi que d'un meilleur aperçu des gagnants et des perdants. Pour finir, l'intervenante a fait valoir que le régionalisme était nécessaire pour garantir la liberté des échanges commerciaux, promouvoir les économies d'échelle et permettre aux pays en développement de s'exprimer d'une voix collective.

46. En conclusion, tous les intervenants ont rappelé que le renforcement de l'intégration régionale et de la résilience économique passait par une collaboration accrue et une mise en œuvre effective. Quelques participants ont décrit des expériences positives de développement national découlant de l'intégration régionale et ont encouragé la CNUCED à inscrire l'intégration et la concertation régionales dans son mandat.

Exploiter les technologies d'avant-garde pour une prospérité partagée

47. Dans ses observations liminaires, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait observer que la table ronde contribuerait à créer une vision commune du rôle qui incombait aux politiques publiques pour que la transformation numérique apporte des changements économiques et des résultats en matière de développement qui ne laissent personne de côté. Elle a recommandé que les débats prennent en compte les orientations et les messages politiques qui devraient ressortir de la quinzième session de la Conférence en vue d'exploiter les nouvelles technologies et les données de manière à contribuer à la reprise économique et au développement durable et à réduire les inégalités. Au cours du débat, tous les intervenants se sont déclarés préoccupés par l'accentuation des inégalités résultant de la pandémie, notamment par l'accès inégal aux services numériques, aux vaccins et aux traitements, compte tenu de la domination exercée par les pays plus développés. Un intervenant a souligné que, si ces tendances se poursuivaient, la fracture numérique et les inégalités ne cesseraient de s'accroître, creusant encore davantage le fossé entre les nations. Quelques intervenants ont présenté l'expérience acquise et les efforts déployés au niveau national pour faire en sorte que la transformation numérique débouche sur un développement durable, en mentionnant par exemple le cadre pour l'économie numérique et la politique sociale 2021-2035 du Cambodge et le programme numérique à l'horizon 2030 de la République dominicaine.

48. Tous les intervenants ont souligné l'importance des partenariats dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques scientifiques, technologiques et relatives à l'innovation. L'un d'eux a fait remarquer à cet égard que si les gouvernements avaient beaucoup à gagner au niveau national en collaborant avec les entreprises et la société civile, c'était au niveau international que des partenariats durables pouvaient être établis grâce à divers mécanismes et organes internationaux, dont la Commission de la science et de la technique au service du développement de l'ONU. Un autre intervenant a déclaré qu'il fallait renforcer les capacités des pays en développement en matière de science, de technologie et d'innovation. Quelques participants se sont félicités du soutien apporté par la CNUCED dans des domaines tels que le droit du commerce électronique, ainsi que dans le cadre des examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation, qui avaient servi de base aux cadres directifs dans certains pays.

49. Concernant les partenariats, un intervenant a souligné combien il était important de créer des mécanismes de financement efficaces et équitables pour que les entrepreneurs puissent construire des écosystèmes numériques inclusifs et, surtout, d'ouvrir et de rendre accessibles ces mécanismes aux femmes et aux jeunes ; il a appelé l'attention sur un sujet de préoccupation majeur : sur 3 milliards de dollars de fonds levés pour les entrepreneurs en Afrique, 6 % seulement avaient profité aux femmes, ces fonds étant du reste fortement concentrés dans certaines régions et certains secteurs, comme les technologies financières. En outre, les intervenants ont estimé que, sur la question de la création de réseaux pour les femmes chefs d'entreprise, davantage pourrait être fait pour permettre aux créatrices d'entreprises numériques de prospérer.

50. Les intervenants sont parvenus à la conclusion que le résultat de la quinzième session de la Conférence devait être global, structuré et axé sur un meilleur accès à l'investissement et sur l'appui à l'analyse des politiques et à la formation de consensus. Quelques intervenants ont déclaré qu'il fallait renforcer la collaboration dans et entre les pays. Un intervenant a estimé qu'un consensus devait être trouvé pour développer les compétences et les capacités appropriées dans les États membres. Un autre a souligné qu'il fallait rechercher des moyens efficaces permettant de créer un écosystème plus dynamique pour les entreprises numériques, en comblant les lacunes en matière de compétences, de financement et de perspectives.

Promouvoir la transformation productive pour une plus grande résilience dans le monde de l'après-pandémie

51. Au cours du débat, tous les intervenants ont déclaré que la pandémie représentait un choc important pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et d'autres pays économiquement vulnérables, se traduisant par une diminution de la croissance et une aggravation des inégalités. Dans ces pays, la médiocrité des systèmes de santé, les contraintes budgétaires et la faiblesse des capacités de production limitaient l'aptitude à réagir à la crise et à s'en remettre. Les efforts déployés pour en atténuer les effets avaient encore alourdi la dette par rapport aux niveaux déjà élevés d'avant la pandémie. Du fait des coûts considérables du service de la dette, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement n'étaient guère en mesure de poursuivre les objectifs de développement durable et de faire les efforts pourtant indispensables en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements. Sans de tels efforts, les changements climatiques risquaient d'imposer un lourd tribut, qu'il s'agisse des secousses économiques liées à la modification des régimes climatiques ou des menaces pesant sur l'existence même de certains des petits États insulaires en développement.

52. Les intervenants ont passé en revue les politiques et mesures économiques nécessaires pour permettre aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement de gérer un endettement croissant et de renforcer leur résilience face aux chocs, notamment les effets des changements climatiques. Bon nombre d'entre eux ont noté que le poids de l'endettement des pays à revenu intermédiaire inférieur était déjà insoutenable avant la pandémie et que le fardeau croissant du service de la dette après le choc lié à la crise sanitaire réduisait les ressources disponibles pour aider à transformer la production. Certains intervenants ont noté que l'Initiative de suspension du service de la dette lancée par le Groupe des Vingt avait apporté un soulagement utile à bon nombre de pays à revenu intermédiaire inférieur, mais qu'elle devrait être élargie après 2021 pour inclure les créanciers du secteur privé. Un intervenant a déclaré que l'initiative ne ferait que repousser le problème de la dette dans de nombreux pays. Certains intervenants ont en outre souligné qu'il était indispensable de rééchelonner la dette et de l'annuler. La récente allocation de droits de tirage spéciaux par le Fonds monétaire international était louable, mais quelques intervenants ont fait remarquer qu'une petite partie seulement de ces droits était disponible pour les pays à revenu intermédiaire inférieur. Concernant l'impôt minimum mondial sur les sociétés dont il était question en tant que source éventuelle de revenus, un intervenant a souligné que le champ d'application de celui-ci devait être plus large pour procurer des recettes fiscales plus importantes aux pays à revenu intermédiaire inférieur.

53. Les intervenants ont appelé l'attention sur d'autres instruments financiers permettant d'étayer le renforcement de la résilience et l'adaptation aux changements climatiques, notamment l'assurance contre les risques, comme dans le cadre du Dispositif d'assurance catastrophes naturelles pour les Caraïbes, l'émission d'obligations vertes ou bleues, l'échange de créances contre des programmes de protection de l'environnement et la réduction des droits de douane sur les produits écologiques, ainsi qu'un accès facilité des pays les moins avancés au Fonds vert pour le climat. De l'avis de certains intervenants, un appui devait être accordé au niveau international en faveur d'une relance verte. En outre, tous les intervenants ont souligné qu'une résilience accrue aux chocs économiques et aux changements climatiques nécessitait également un appui à la transformation de la production des pays économiquement vulnérables par un renforcement des capacités productives, l'accent étant mis sur le rôle des éléments ci-après pour y parvenir : les politiques industrielles ; la science, la technologie et l'innovation ; les dépenses de recherche-développement ; la formation ; l'octroi de prêts concessionnels aux petites et moyennes entreprises. Certains intervenants ont souligné la nécessité de combler la fracture numérique et de favoriser une plus grande collaboration entre les secteurs privé et public pour attirer les investissements étrangers directs dans les infrastructures numériques. Enfin, quelques participants ont considéré que l'indice des capacités productives de la CNUCED était un outil utile pour recenser les lacunes et déterminer les priorités en vue de renforcer ces capacités.

54. En conclusion, certains intervenants ont souligné que les économies avancées devraient fournir une assistance technique et financière à l'appui des objectifs précités, notamment dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce, et d'autres ont insisté sur

l'importance de la solidarité mondiale pour vaincre la pandémie et traiter la question des changements climatiques à l'occasion de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

C. Séance plénière de clôture⁶

55. La Présidente de la Conférence a exprimé sa profonde gratitude à toutes les personnes et les institutions qui avaient contribué à l'adoption du Pacte de Bridgetown et de l'Esprit de Speightstown ainsi qu'à l'accueil de la session de la Conférence et des réunions préalables. Elle a remercié les quatre forums qui avaient présenté des déclarations à la séance plénière de clôture, tout en prenant note en particulier du caractère historique de la tenue du Forum sur le genre et le développement, dont l'institutionnalisation avait été recommandée en vue des futures sessions quadriennales de la Conférence. Elle a aussi constaté que les femmes avaient exercé un leadership historiquement important en jouant différents rôles clés dans le cadre de la Conférence. Elle a fait observer que l'aboutissement des négociations n'était que le début d'un processus. Les documents finaux devaient s'accompagner d'une volonté politique forte et de mesures décisives, pour être associés à une reprise du commerce et du développement dans les pays en développement et à un renforcement de l'esprit de coopération entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les pays du Sud. La Présidente a souligné que les problèmes actuels et futurs en matière de développement ne pouvaient être résolus qu'en œuvrant ensemble à une cause commune et en s'appuyant sur un multilatéralisme renforcé, revitalisé par des institutions adaptées aux réalités du XXI^e siècle. Les problèmes d'inégalité et de vulnérabilité étaient aggravés par la convergence de la crise de la COVID-19, de la crise de la dette qui en découlait et de la crise climatique, exigeant un leadership et un courage exceptionnels à tous les niveaux de la société. La CNUCED devrait rester attachée à son objectif initial, à savoir être la voix des pays en développement, dans le cadre du traitement des questions de commerce et de développement.

56. Les nouveaux modes d'échange devraient faire l'objet de règles commerciales nouvelles et équitables, y compris dans des domaines qui n'avaient pas encore été abordés, comme Internet. Il fallait trouver des moyens d'examiner et de réglementer les transactions commerciales sur un Internet privatisé, pour faire face à la manipulation d'algorithmes qui n'était régie par aucune règle et au sujet de laquelle les acteurs privés n'avaient aucun compte à rendre. De même, il faudrait s'efforcer de centraliser au niveau mondial la distribution des vaccins et autres biens publics essentiels dont on avait ou aurait besoin. Des pays ayant la capacité d'acheter des vaccins n'avaient pas pu le faire en raison du comportement d'autres pays qui en avaient conservé des quantités excessives, ce qui avait eu des répercussions sur l'endiguement de la pandémie. Les questions de la sécurité alimentaire et de la sécurité nutritionnelle devaient être abordées, comme le démontrait la pandémie. Il fallait admettre que le commerce, le financement et la dette étaient inextricablement liés et devaient reposer sur un système réglementé permettant l'adoption de règles convenues au niveau international et appliquées de manière impartiale. Il faudrait trouver des moyens novateurs de créer des actifs sûrs, afin que le coût des emprunts contractés par les pays en développement ne soit pas sensiblement plus élevé que celui que supportait quelques pays développés. Il pourrait également être nécessaire de revoir l'application rigide du critère budgétaire visant à ne pas dépasser un ratio dette/PIB de 60 %, car il était probable que la température mondiale augmente de plus de 1,5° C. Il faudrait donc disposer de ressources financières importantes et d'une marge d'action budgétaire permettant de les allouer à l'adaptation. La Présidente de la Conférence a également mis en évidence trois domaines thématiques qui devraient être prioritaires : le coût élevé des transports, les investissements et les industries créatives.

57. La Présidente de la Conférence s'est engagée à promouvoir les objectifs et le rôle de la CNUCED en tant que voix des pays en développement. Il ne serait pas facile de modifier le statu quo, mais la communauté internationale devait faire davantage d'efforts qu'en avaient fait les générations précédentes, car la planète et notre mode de vie étaient en jeu.

⁶ Voir également les exposés de position reproduits dans l'annexe II.

58. Rappelant la décision difficile prise en mars 2021 d'organiser une conférence en ligne, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fait observer qu'en fin de compte, les modalités innovantes d'une conférence en ligne avaient permis à tous les membres de participer. Le processus de préparation avait commencé tôt, afin de garantir que la voix de l'ensemble des pays du Sud serait entendue sur les grands problèmes actuels du commerce et du développement. Malgré les difficultés logistiques rencontrées pendant les préparatifs, depuis avril 2021, les parties prenantes avaient été mobilisées et de nombreuses discussions avaient été menées sur des questions urgentes, notamment sur le financement du développement, la dette, le transfert de technologie, la transition numérique, les chaînes de valeur, l'adaptation aux changements climatiques, les capacités productives et les produits de base. Les nombreuses réunions préalables organisées, notamment le Forum mondial sur les produits de base mondiaux, le Forum de la société civile, le Forum de la jeunesse, le Forum sur le genre et le développement et le Forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce, avaient été une source d'inspiration. La participation des plus vulnérables avait été soutenue, grâce à la générosité du Gouvernement canadien et à une excellente collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans 16 pays les moins avancés. Les négociations en ligne du Comité préparatoire avaient également été une première, tandis que les quatre Amis de la présidence du Comité plénier avaient apporté leur soutien tout au long du processus de négociation. Remerciant les participants et les parties prenantes, la Secrétaire générale adjointe a noté que le Pacte de Bridgetown constituait une feuille de route solide et claire sur laquelle la CNUCED pouvait compter pour produire les résultats escomptés.

59. La Secrétaire générale de la CNUCED s'est félicitée du soutien généreux et efficace apporté tout au long des préparatifs, des négociations du Comité préparatoire et de la session de la Conférence elle-même, dont les résultats avaient été à la hauteur de l'enjeu. Elle a cité en particulier le Gouvernement de la Barbade, dirigé par sa Première Ministre ; la Présidente du Comité plénier ; Les Amis de la présidence ; les Chefs d'État, ministres et ambassadeurs des États membres ; les organisateurs des forums ; la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED en sa qualité de Secrétaire générale par intérim ; le personnel du secrétariat de la CNUCED. Le passage rapide à des modalités hybrides avait été couronné de succès en raison de son caractère inclusif, qui avait garanti la participation physique et virtuelle d'un large éventail de pays et de parties prenantes, notamment le Secrétaire général et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, les chefs d'État et les ministres du commerce et de l'économie des États membres, les chefs des organismes des Nations Unies et des banques multilatérales de développement, les représentants en charge du commerce mondial et des questions financières, ainsi que les organisations de la jeunesse et de la société civile. Il avait fallu se réunir, discuter et convenir de plans d'action communs.

60. L'atmosphère qui avait régné tout au long de la session de la Conférence avait été propice à un accord ; un consensus avait été recherché et obtenu de manière proactive dans de nombreux domaines nouveaux et cruciaux. Il n'y avait pas pour autant eu accord sur tout ; parfois, des désaccords avaient été constatés. Le processus menant à une véritable équité, dans le respect de la diversité, n'avait pas été conçu pour que tous se sentent à l'aise, mais pour que tous se sentent un peu mal à l'aise car cela signifiait que personne n'avait le dessus et que chacun ressentait le besoin pesant de se mettre à la place de l'autre. Ainsi, les décisions avaient été prises avec la participation de tous. Le document final était le résultat d'un effort collectif visant à trouver un consensus parmi un large éventail de pays et de parties prenantes qui étaient profondément conscients que le moment était historique. Dans le document final, il était admis que la crise avait mis à nu et aggravé les vulnérabilités et les faiblesses auxquelles il fallait remédier, que les inégalités alimentaient le mécontentement à l'égard de la mondialisation et du multilatéralisme, que les résultats obtenus au fil des ans en matière de développement durable pouvaient être compromis par la pandémie et que l'écart de développement entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci pouvait se creuser (TD/541/Add.2). Les répercussions de la pandémie sur les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, les fortes inégalités et l'affaiblissement du système multilatéral avaient aggravé la situation. Si la trajectoire actuelle était maintenue, de nombreuses personnes seraient laissées pour compte. Une reprise qui rétablirait le modèle de développement d'avant la pandémie serait insuffisante ; il fallait plutôt une nouvelle et meilleure normalité.

61. L'adhésion aux éléments suivants avait été renforcée et renouvelée : l'Accord de Paris sur les changements climatiques ; le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le Programme d'action d'Addis-Abeba ; l'engagement de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement ; la promotion d'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, transparent, prévisible, inclusif, non discriminatoire et équitable relevant de l'Organisation mondiale du commerce ; le traitement spécial et différencié, y compris le traitement préférentiel non réciproque réservé aux pays les moins avancés, compte tenu de la situation et des vulnérabilités particulières de ces pays, ainsi que des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Les autres points d'entente portaient sur : les restrictions commerciales, telles que les mesures tarifaires et non tarifaires appliquées pendant et avant la pandémie ; la logistique, compte tenu de la flambée actuelle des prix du transport ; le maintien de flux commerciaux ouverts et de chaînes d'approvisionnement fonctionnant bien pour assurer l'acheminement des fournitures et équipements médicaux vitaux et des denrées alimentaires essentielles ; la lutte contre le protectionnisme à l'appui de l'intégration de tous les pays en développement dans le système commercial multilatéral ; la garantie d'un accès mondial et équitable, sans retard, à des vaccins, des traitements, des diagnostics et des équipements de protection individuelle contre la COVID-19 qui soient sûrs, efficaces et abordables ; la réduction de la fracture numérique qui s'élargissait et le renforcement de la coopération internationale pour promouvoir la circulation des données en toute sécurité et confiance quant à leur utilisation. Un accord avait également été trouvé sur les questions suivantes : les incidences des questions de santé et des accidents maritimes et industriels, des catastrophes naturelles et anthropiques et des déplacements de personnes sur le commerce et le développement ; le rôle de la CNUCED concernant les questions liées au commerce illicite et aux flux financiers illicites ; les points de vue et les messages communs sur l'allègement de la dette et la coopération fiscale, témoignant de la volonté politique de faire avancer ces questions. Le Pacte de Bridgetown s'articulait autour de quatre transformations nécessaires au redressement de l'économie mondiale : transformer l'économie par la diversification ; favoriser la durabilité et la résilience de l'économie ; améliorer le mode de financement du développement ; revitaliser le multilatéralisme. Toutes les parties devraient collaborer et poursuivre le dialogue afin de concevoir de meilleures politiques et solutions pour les bénéficiaires des services de la CNUCED. Il importerait d'organiser des dialogues véritablement universels, car les problèmes mondiaux exigeaient des solutions mondiales. La situation particulière des pays en développement ne pouvait pas être perdue de vue ; il fallait faire entendre leurs voix sur la scène mondiale. Ensemble, on pourrait et on devrait faire en sorte que la reprise soit différente.

62. À propos des paragraphes 99 et 127 g) du Pacte de Bridgetown, une délégation a pris note de la nécessité pour la CNUCED de mieux traiter les conséquences économiques et sociales des mesures coercitives unilatérales sur le développement et sur le bien-être des populations des pays visés. Elle a souligné que le développement devait être soutenu par un environnement favorable où l'État de droit prévalait et où des relations commerciales équitables, inclusives et non discriminatoires permettant l'accès à la technologie, au financement et au renforcement des capacités pouvaient prospérer. Les mesures coercitives unilatérales étaient devenues nombreuses, plus fréquentes et plus diverses dans le but d'entraîner des changements politiques dans les États en développement visés, nuisant ainsi au commerce international et étouffant le développement. Les sanctions économiques et financières unilatérales non seulement mettaient en danger les principes fondamentaux de la liberté et de l'équité du commerce, mais savaient également les principes de base du droit international par l'application extraterritoriale du droit national au détriment des droits souverains et des privilèges d'autres États. Ces mesures portaient également atteinte au droit souverain des pays concernés d'accéder aux actifs étrangers nécessaires à l'achat de nourriture, de médicaments et d'autres produits de base essentiels. Elles avaient pour effet en particulier d'empêcher l'accès à un approvisionnement adéquat en traitements, vaccins et équipements médicaux contre la COVID-19. La capacité des principaux pays d'accueil des réfugiés à protéger les personnes vulnérables en déplacement avait été amoindrie, ce qui avait compromis l'action humanitaire. La majorité des mesures coercitives unilatérales visant des populations entières avaient touché les pays en développement et les pays en transition. La multiplication rapide des mesures commerciales et financières coercitives unilatérales prises à l'encontre des pays en développement, principalement pour obtenir le changement

politique souhaité, causait des souffrances économiques, sociales et humaines et influait sur les objectifs de développement, y compris le Programme 2030. La CNUCED devait, dans les trois piliers de son action, s'attaquer aux conséquences négatives des mesures coercitives financières et commerciales unilatérales sur le développement et sur les droits économiques, sociaux et autres des populations visées.

63. Une autre délégation a pris note en outre des incidences négatives des mesures coercitives unilatérales sur le commerce et le développement des pays visés ainsi que de nombreux autres. Son pays avait été et continuait d'être soumis à un blocus économique, commercial et financier qui durait depuis six décennies. Il s'agissait du blocus le plus sévère et le plus long subi par un pays, c'est-à-dire d'un système de sanctions coercitives unilatérales qui bafouait les droits de la population de son pays, et du principal obstacle à son développement économique et social. Il s'agissait d'une violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le blocus touchait tous les secteurs de la vie. Aux prix actuels, les dommages cumulés en presque six décennies d'application de cette politique s'élevaient à plus de 147 853 000 000 de dollars. Entre janvier 2017 et janvier 2021, le blocus avait atteint des niveaux sans précédent, 243 mesures de guerre économique ayant été appliquées, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ; la situation n'avait pas évolué depuis. Tout en remerciant les facilitateurs et les Amis de la présidence du Comité plénier de leurs efforts, la délégation estimait que le consensus ne tenait pas compte de la réalité caractérisée par la prolifération des mesures coercitives illégales, immorales et inhumaines appliquées. Elle regrettait que certains groupes de pays ne comprennent pas l'importance et la gravité de la question et demandait que la CNUCED accorde à cette question, qui faisait partie de son mandat, l'attention qu'elle méritait.

64. La représentante d'un groupe régional a félicité le pays hôte, la Secrétaire générale de la CNUCED, le secrétariat et tous les États membres d'avoir fait de la session de la Conférence un succès important, en particulier dans les circonstances difficiles actuelles. Les échanges riches et productifs avaient mis en lumière les principaux problèmes en matière de commerce et de développement, ainsi que la manière de collaborer pour les résoudre, à un moment où l'on cherchait à promouvoir une reprise économique mondiale post-COVID-19. La représentante a salué le Pacte de Bridgetown, lequel traçait la voie à suivre pour les travaux de la CNUCED dans les années à venir et présentait une analyse directive utile du commerce et du développement. Elle a pris note de la déclaration politique, intitulée l'Esprit de Speightstown, et du fait que ce document avait été élaboré par la Barbade et reflétait l'optique du pays hôte. Elle a renouvelé l'engagement du groupe d'œuvrer avec la Secrétaire générale de la CNUCED et tous les États membres à la revitalisation de l'organisation.

65. Le représentant d'un autre groupe régional a présenté la déclaration (TD/522) que son groupe avait adoptée lors d'une réunion ministérielle tenue le 1^{er} octobre 2021 et qui représentait le point de vue propre aux pays du Sud. Selon lui, il y était souligné que beaucoup avait été fait dans les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable depuis la création de la CNUCED et de son groupe. Le groupe régional avait également adopté des recommandations pour améliorer son fonctionnement et sa collaboration avec ses partenaires, en particulier le secrétariat de la CNUCED. Pourtant, une grande partie de l'humanité souffrait toujours de l'inégalité et de la vulnérabilité, ce qui rendait la contribution de la CNUCED plus pertinente que jamais. La pandémie de COVID-19, les inégalités d'accès aux vaccins, l'unilatéralisme, l'occupation étrangère, les récentes catastrophes naturelles, les accidents maritimes et industriels, les déplacements humains, la faiblesse des capacités productives, l'absence de transformation structurelle, la lenteur de la diversification des économies et l'insécurité alimentaire mettaient en évidence les conséquences de l'inaction. La déclaration portait sur le thème de la Conférence, en particulier les domaines de la transformation structurelle et des capacités productives, de la transformation du multilatéralisme, de la transformation du mode de financement du développement et de la transformation vers une économie plus durable. À Nairobi, l'importance de passer des décisions aux actions avait été réaffirmée ; le monde exigeait maintenant de passer des actions aux résultats concrets. Depuis la quatorzième session de la Conférence, les obstacles fondamentaux au développement persistaient et avaient été aggravés par la pandémie de COVID-19. On pouvait notamment citer l'inégalité, la vulnérabilité, les effets des changements climatiques, les mesures coercitives unilatérales, l'appauvrissement de la biodiversité, les catastrophes naturelles et anthropiques, la crise

montante de la dette, le manque de compétitivité, la dépendance à l'égard des produits de base, les modes de consommation et de production non durables, la faible diversification des capacités productives, le chômage, l'insécurité alimentaire, le manque de services essentiels et d'infrastructures de base, les flux financiers illicites et les activités dont ceux-ci découlaient, ainsi que les chocs sanitaires, qui freinaient le commerce, entravaient le développement et perturbaient les moyens de subsistance des nations et des individus et portaient atteinte à leur droit au développement. Il était important non seulement de former un consensus, mais aussi d'élaborer un récit du développement sur les questions touchant au commerce mondial et à l'économie mondiale. Le groupe se réjouissait de continuer de renforcer la fonction de négociation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, en particulier le Conseil du commerce et du développement, et de faire en sorte que les résultats obtenus contribuent de façon significative et directe aux travaux plus larges de l'ONU dans le domaine du développement. Le représentant a réaffirmé l'engagement de son groupe en faveur d'une CNUCED plus forte et d'une collaboration avec ses partenaires.

66. Le représentant d'un autre groupe régional et une délégation ont fait remarquer que la Conférence se tenait à un moment où de nombreux membres continuaient de lutter pour se remettre des ravages socioéconomiques de la pandémie. Les résultats soutiendraient les efforts de relance des pays en développement au cours des quatre prochaines années et au-delà. Le groupe était heureux d'adopter un document final qui était considéré comme imparfait, mais qui contenait des éléments permettant à tous les membres de travailler ensemble. Aller vers la prospérité pour tous était une tâche qui pouvait sembler ardue mais qui n'était pas insurmontable. Le groupe restait résolu à collaborer et à participer aux actions et aux discussions pour aider à atteindre cet objectif et espérait que la Conférence avait ouvert la voie à un engagement plus profond de toutes les parties prenantes en faveur d'un développement plus inclusif et durable. La délégation soutenait sans réserve l'action que la CNUCED mènerait dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown pour veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte.

67. Le représentant d'un autre groupe régional a pris note de l'esprit constructif des négociations, qui avait permis d'aboutir à un résultat consensuel équilibré. Des enseignements avaient été tirés de la pandémie sur la manière de collaborer plus efficacement. L'Esprit de Speightstown et le Pacte de Bridgetown n'avaient été que l'aboutissement de ce travail commun. Le Pacte n'avait pas altéré la conviction partagée que les droits de l'homme étaient importants, y compris l'égalité entre les sexes. Le groupe s'est réjoui que la CNUCED poursuive ses travaux de qualité sur l'intégration des femmes dans l'économie locale, régionale et mondiale. Il s'est félicité que la CNUCED s'efforce constamment de remédier aux vulnérabilités mises en évidence par la COVID-19 grâce à ses travaux sur la diversification économique durable, le renforcement des capacités productives et la promotion d'un environnement propice au commerce et à l'investissement, la réduction de la fracture numérique étant la condition sine qua non de la réussite et de l'inclusion. Le Pacte comprenait des engagements fermes concernant la revitalisation du mécanisme intergouvernemental, la gestion axée sur les résultats et la priorité accordée dans les travaux à l'avantage comparatif de la CNUCED. La capacité de la CNUCED à influencer positivement sur la réalisation des objectifs mondiaux en matière de commerce et de développement dépendrait de l'engagement conjoint des États membres de tenir leurs promesses. Le succès de la quinzième session de la Conférence serait également déterminé par la manière dont le Pacte de Bridgetown serait mis en pratique. Le groupe soutenait sans réserve la nouvelle Secrétaire générale de la CNUCED dans son ambition de revitaliser l'organisation, de veiller à ce que les activités soient ciblées et constructives, de collaborer de manière cohérente avec d'autres organisations et d'œuvrer avec tous les États membres de la CNUCED à l'exécution du Programme 2030 qu'ils partageaient.

68. Le représentant d'un autre groupe régional s'est déclaré satisfait de l'adoption du Pacte de Bridgetown et de l'Esprit de Speightstown, rendue possible par la participation de toutes les parties et par la souplesse dont celles-ci avaient fait preuve. Ces documents traduisaient les préoccupations, les aspirations et les priorités communes des pays en développement et des pays développés en ce qui concernait les aspects du commerce international, du financement du développement, de l'investissement et de la technologie qui se renforçaient mutuellement, la manière dont ces domaines avaient été touchés par la pandémie et la nécessité d'élaborer des réponses efficaces. Le représentant a également

reconnu le rôle et la contribution de la société civile. Les travaux à mener étant ardu, le groupe se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes.

69. Le représentant d'un autre groupe régional a exprimé sa gratitude au pays qui avait accueilli la session de la Conférence dans des conditions sans précédent. Celle-ci avait été un succès, comme le démontrait l'adoption du Pacte de Bridgetown et de l'Esprit de Speightstown, qui serviraient de base à l'élaboration d'un vaste programme mondial unificateur sur le commerce et le développement à court terme. Le groupe a chaleureusement félicité la nouvelle Secrétaire générale de la CNUCED et lui a souhaité de réussir dans l'exécution d'un mandat actualisé. Les négociations avaient été marquées par la bonne volonté, la souplesse et un esprit constructif. Ce processus intense avait permis à tous de mieux s'écouter, voire de mieux se comprendre. C'était une source d'espoir au début d'un long processus concerté visant à ce qu'un multilatéralisme véritablement inclusif et équitable fasse partie intégrante de l'ordre mondial et à ce que le thème de la Conférence, de l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous, puisse devenir une vraie référence.

70. Le représentant d'un autre groupe régional a noté que le Pacte de Bridgetown et l'Esprit de Speightstown étaient le fruit du rôle joué par le pays hôte, qui avait réuni tous les États membres de la CNUCED afin de parvenir à un accord intergouvernemental, conforme aux intérêts des États membres et aux principes du développement durable, visant à ne laisser personne de côté. Le groupe s'appuierait sur la solidarité pour parvenir au développement pour tous et surmonterait les différences politiques pour se concentrer sur un développement durable global. L'objectif était de faciliter le commerce au profit de toutes les économies et sociétés, tout en surmontant les obstacles rencontrés en raison de la pandémie de COVID-19 et de son impact sur les économies. Le processus de redressement était long, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, les pays en proie à des conflits, comme la Palestine, et ceux confrontés à des catastrophes naturelles. Le groupe se réjouissait que les pays continuent de bénéficier de la solidarité et de l'assistance technique de la CNUCED. Celle-ci avait un rôle à jouer dans le renforcement des relations entre le Nord et le Sud, et entre les pays du Sud. Le groupe se réjouissait de la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown et du renforcement du rôle de la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement en tant que partie intégrante du système des Nations Unies.

71. Le représentant d'un autre groupe régional a fait observer que dans leur déclaration ministérielle (TD/525), les pays les moins avancés affirmaient avoir besoin du soutien de la communauté internationale pour développer leurs capacités productives : premièrement, pour que soient adoptées des mesures internationales d'appui de nouvelle génération, et, deuxièmement, pour intensifier les travaux de recherche et d'analyse, le renforcement des capacités et le soutien à l'élaboration et à l'application de politiques. Au cours des cinquante années qui ont suivi la création de la catégorie des pays les moins avancés par l'Assemblée générale des Nations Unies, la CNUCED avait apporté un soutien constant au moyen des trois piliers de son action. Le Pacte de Bridgetown confirmait l'engagement de la CNUCED de continuer à soutenir les efforts des pays les moins avancés en faveur du développement durable. Le groupe escomptait que la CNUCED jouerait un grand rôle dans la mise en œuvre du prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 ; étendrait et renforcerait les travaux de recherche sur les capacités productives et la transformation structurelle par l'analyse des politiques et la formulation de lignes directrices, de cadres et de recommandations, grâce à un dialogue directif approfondi entre le personnel de l'organisation et les responsables des pays les moins avancés ; réaliserait des évaluations, un suivi et des diagnostics systématiques du niveau des capacités productives des pays les moins avancés et des évaluations des besoins en matière de capacités productives, afin de contribuer à l'élaboration des politiques nationales et internationales ; aiderait les pays les moins avancés à tirer pleinement parti des flux de commerce, d'investissement et d'aide publique au développement pour maximiser leur contribution au développement et à élaborer des politiques et un mécanisme de transfert de technologie, ainsi qu'à renforcer les capacités technologiques des entreprises de ces pays ; contribuerait à un reclassement dynamique et à une transition en douceur ; procéderait à une analyse directive prospective et approfondie d'une nouvelle génération de mesures internationales d'appui en faveur des pays les moins avancés. Le groupe se réjouissait de coopérer avec la CNUCED à la mise en œuvre du Pacte de Bridgetown et du programme d'action.

72. Une délégation a fait observer que le fait que la communauté internationale s'était réunie en ligne pour examiner les problèmes urgents ayant trait à l'économie et au développement et pour rechercher un consensus sur la meilleure façon d'aller de l'avant témoignait du pouvoir du multilatéralisme. Il convenait de tirer parti de la dynamique et de la volonté d'agir pour reconstruire en mieux après la pandémie et parvenir à un monde plus égalitaire, plus vert et plus prospère pour tous. Le Pacte de Bridgetown avait revitalisé le mandat de l'organisation et lui avait donné des orientations actualisées, en reconnaissant l'importance de reconstruire en mieux après la pandémie, de s'attaquer aux changements climatiques, de faire progresser la transformation numérique et l'émancipation économique des femmes, et d'avoir une CNUCED qui fonctionne bien et qui réponde aux besoins des pays en développement. Il convenait également de féliciter la Barbade d'avoir braqué les projecteurs sur les problèmes propres aux petits États insulaires en développement, ainsi que sur la nécessité d'une action concertée face aux changements climatiques, en particulier peu de temps avant la tenue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties. La délégation se réjouissait de collaborer étroitement à l'exécution du nouveau mandat d'une CNUCED revitalisée.

III. Questions d'organisation et de procédure et autres questions

A. Ouverture de la Conférence

(Point 1 de l'ordre du jour)

73. La séance plénière et cérémonie d'ouverture de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement s'est tenue le 4 octobre 2021, en ligne, après une manifestation culturelle inaugurale qui s'était déroulée le 3 octobre 2021 à la Barbade. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Uhuru Kenyatta, Président du Kenya⁷; S. E. M^{me} Mia Amor Mottley, Première Ministre de la Barbade; M. António Guterres, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la CNUCED.

B. Élection du Président

(Point 2 de l'ordre du jour)

74. À sa 296^e séance plénière (séance d'ouverture), le 4 octobre 2021, la Conférence a élu par acclamation à sa présidence S. E. M^{me} Mia Amor Mottley, Première Ministre de la Barbade, dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite conclue le même jour.

C. Constitution d'organes de session

(Point 3 de l'ordre du jour)

75. À sa séance plénière d'ouverture, la Conférence a décidé de créer un comité plénier chargé d'examiner la question de fond qui lui avait été renvoyée par la plénière (point 8 de l'ordre du jour) et de lui faire rapport à ce sujet. Il a été rappelé que, conformément à l'article 63 du règlement intérieur, le Comité plénier pouvait créer les groupes de rédaction jugés nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

D. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur

(Point 4 de l'ordre du jour)

76. Également à la séance plénière d'ouverture, la Conférence a décidé que le Bureau comprendrait 25 membres, dont la Présidente, les Vice-Présidents, la Présidente du Comité plénier et la Rapporteuse de la Conférence. Elle a en outre décidé que la composition du Bureau devrait permettre d'assurer une répartition géographique équitable, c'est-à-dire que

⁷ Déclaration en visioconférence.

quatre membres représenteraient l'Afrique, sept l'Asie, cinq l'Amérique latine et les Caraïbes, huit le Groupe B et un la Chine. L'élection des Vice-Présidents s'est faite dans le cadre d'une procédure d'approbation tacite conclue le 4 octobre 2021. La Conférence a donc déclaré élus au Bureau les membres suivants :

Présidente du Comité plénier :

M^{me} Maimuna Kibenga Tarishi République-Unie de Tanzanie

Vice-Présidents :

M. Mustafizur Rahman	Bangladesh
M. Shouwen Wang	Chine
M. Esmaeil Baghaei Hamaneh	Iran (République islamique d')
M. Abdul-Karim Hashim Mostafa	Iraq
M. Lundeg Purevsuren	Mongolie
M. Khalil Hashmi	Pakistan
M. Evan P. Garcia	Philippines
M. Rongvudhi Virabutr	Thaïlande
M. Salomon Eheth	Cameroun
M. Muhammadou M. O. Kah	Gambie
M ^{me} Lucy Njeri Kiruthu	Kenya
M ^{me} Kirsti Kauppi	Finlande
M. Michael Gaffey	Irlande
M. Rui Macieira	Portugal
M. Taeho Lee	République de Corée
M. Agustín Navarro de Vicente-Gella	Espagne
M. Martin Zbinden	Suisse
M. Robert Cook	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
M. Federico Villegas Beltrán	Argentine
M. Alfredo Suéscum	Panama
M ^{me} Paula Gopee-Scoon	Trinité-et-Tobago
M. Héctor Constant Rosales	Venezuela (République bolivarienne du)

Rapporteuse :

M^{me} Yana Brugier France

77. Conformément à l'usage, la Conférence a décidé que les coordonnateurs des groupes régionaux et les présidents des organes subsidiaires seraient pleinement associés aux travaux du Bureau.

E. Pouvoirs des représentants à la Conférence

(Point 5 de l'ordre du jour)

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

78. Également à sa séance plénière d'ouverture, et conformément à l'article 14 du règlement intérieur, la Conférence a constitué une commission de vérification des pouvoirs

composée de neuf membres. Conformément à la pratique antérieure, la Commission devait être composée des mêmes neuf États que ceux désignés par l'Assemblée générale pour siéger à la Commission de vérification des pouvoirs lors de sa dernière (soixante-seizième) session. La composition de la Commission était donc la suivante : Bahamas, Bhoutan, Chili, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Namibie, Sierra Leone et Suède.

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

79. À sa 307^e séance plénière (séance de clôture), le 7 octobre 2021, la Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs, publié sous la cote TD/528.

F. Adoption de l'ordre du jour

(Point 6 de l'ordre du jour)

80. À sa 296^e séance plénière (séance d'ouverture), la Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire de la quinzième session, publié sous la cote TD/520 (voir l'annexe I).

G. Débat général

(Point 7 de l'ordre du jour)

81. Au cours du débat général, c'est-à-dire aux 297^e, 299^e, 301^e et 303^e séances plénières, des déclarations ont été faites par 103 États membres, une organisation intergouvernementale et neuf groupes régionaux, ou en leur nom. Les déclarations et les enregistrements vidéo archivés du débat général sont disponibles à l'adresse <https://unctad15.org/>.

H. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous

(Point 8 de l'ordre du jour)

Comité plénier

82. Le Comité plénier a tenu deux séances plénières officielles et plusieurs séances et consultations informelles pour poursuivre la tâche consistant à achever les négociations au titre du point 8 de l'ordre du jour. La Présidente du Comité plénier, faisant rapport à la séance plénière de clôture de la Conférence, le 7 octobre 2021, a déclaré que le Comité était parvenu à un consensus sur le texte négocié et l'avait approuvé à sa deuxième séance plénière officielle. Elle a donc recommandé que le projet de Pacte de Bridgetown soit transmis à la plénière de la Conférence pour adoption officielle.

I. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

83. À sa 307^e séance plénière (séance de clôture), le 7 octobre 2021, la Conférence a approuvé les listes d'États figurant dans le document TD/B/INF.250 (voir l'annexe V).

b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence

84. À la séance plénière de clôture, la Conférence a également pris note du rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence, publié sous la cote TD/521.

c) Incidences financières des décisions de la Conférence

85. À la séance plénière de clôture, la Secrétaire générale de la CNUCED a en outre informé les membres qu'elle ne voyait pas d'incidences financières immédiates émanant du document final. Elle consulterait les divisions sur les ajustements à apporter au programme de travail et d'activités pour respecter les points d'accord et les promesses du Pacte de

Bridgetown, y compris en procédant à une évaluation des modalités d'organisation des travaux et, par conséquent, des ressources nécessaires. La phase finale de l'examen du projet de budget pour 2022 était en cours, et il serait proposé de procéder aux ajustements éventuellement nécessaires dans le cadre du plan-programme et du budget-programme pour 2023. L'élaboration du programme de travail pour 2023, qui tiendrait compte des engagements pris au titre du Pacte de Bridgetown, se ferait en consultation avec les membres en novembre 2021 dans le cadre de la session préparatoire du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme.

J. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale

(Point 10 de l'ordre du jour)

86. À la 307^e séance plénière (séance de clôture), le 7 octobre 2021, la Conférence a adopté son rapport à l'Assemblée générale, étant entendu que la version finale du rapport serait établie sous l'autorité de la Rapporteuse, en tenant compte des travaux de la séance plénière de clôture. L'Esprit de Speightstown et le Pacte de Bridgetown sont publiés en tant qu'additifs (TD/541/Add.1 et TD/541/Add.2, respectivement) au présent rapport et sont considérés comme faisant partie intégrante de celui-ci.

K. Remerciements adressés au Gouvernement et à la population de la Barbade

87. À la séance plénière de clôture, la Conférence a adopté par acclamation le texte des remerciements adressés au Gouvernement et à la population de la Barbade, publié sous la cote TD/529.

L. Séance plénière de clôture

88. À la séance plénière de clôture, le représentant du groupe JUSSCANNZ a souhaité la bienvenue au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sein du groupe. La délégation du Royaume-Uni s'est félicitée de ses relations étroites entretenues avec le groupe et de la volonté de collaborer encore plus étroitement à l'avenir.

Annexe I

Ordre du jour de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Ouverture de la Conférence.
2. Élection du Bureau.
3. Constitution d'organes de session.
4. Élection des Vice-Présidents et du Rapporteur.
5. Pouvoirs des représentants à la Conférence :
 - a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs ;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
6. Adoption de l'ordre du jour.
7. Débat général.
8. De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous.
9. Questions diverses :
 - a) Examen périodique, par la Conférence, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - b) Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence ;
 - c) Incidences financières des décisions de la Conférence.
10. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

Annexe II

Exposés de position

Les exposés figurant dans la présente annexe sont reproduits dans l'ordre où ils ont été reçus, à la demande des États membres concernés. Ils sont tous reproduits, sans avoir été édités, dans la langue où ils ont été reçus. Ils ont été transmis aux membres le 7 octobre 2021.

[Anglais uniquement]

A. Holy See¹

Explanatory Note of the Holy See on the adoption of the UNCTAD XV Political Declaration “The Spirit of Speighstown: From inequality and vulnerability to prosperity for all”

The Holy See welcomes the Political Declaration adopted by the Member States of UNCTAD, during its 15th Ministerial Conference, held virtually at Bridgetown (Barbados) from 4 to 7 October 2021, as a concrete sign of the political will of the international community to promote integral human development, which is founded on the inherent and inalienable dignity of every human being. At the same time, the Holy See issues the current Explanatory Note regarding certain language contained in the Declaration:

(1) The Holy See understands the concept of the common good as “the sum total of social conditions which allow people, either as groups or as individuals, to reach their fulfilment more fully and more easily. The common good does not consist in the simple sum of the particular goods of each subject of a social entity. Belonging to everyone and to each person, it is and remains ‘common’, because it is indivisible and because only together is it possible to attain it, increase it and safeguard its effectiveness, with regard also to the future. Just as the moral actions of an individual are accomplished in doing what is good, so too the actions of a society attain their full stature when they bring about the common good. The common good, in fact, can be understood as the social and community dimension of the moral good”. (Compendium of the Social Doctrine of the Church, n. 164);

(2) While agreeing with the objectives of the 2030 Agenda, namely, the commitment to “eradicating poverty in all its forms and dimensions” (cf. UN Document N. A/70/1, preamble, para. 1) based on the “centrality of the human person as the subject primarily responsible for development” and the related pledge that “no one will be left behind” (cf. *ibid*, preamble, para. 2 and paras. 4, 48), the Holy See reiterates its position, and retains its reservations and interpretations, relating to the 2030 Agenda for Sustainable Development, as expressed in the UN Documents N. A/68/970/Add.1, pp 22-23 and N. A/71/430.

(3) The Holy See further notes that the 2030 Agenda represents a non-binding international plan of action and specifies that its support of the present UNCTAD Political Declaration does not imply a further international obligation on the part of Member States to implement the 2030 Sustainable Development Goals.

B. Hungary²

Note verbale

No. 188/2021/HUMIS/GVA

Geneva, 7 October 2021

¹ Submitted on 5 October 2021.

² Submitted on 7 October 2021.

The Permanent Mission of Hungary to the United Nations Office and Other International Organizations in Geneva presents its compliments to the United Nations Conference on Trade and Development and has the honour to communicate the following position of Hungary regarding the negotiated outcome and the UNCTAD 15 Ministerial Declaration to be adopted on the Closing Plenary of the Fifteenth Session of the United Nations Conference on Trade and Development to be held on 7 October 2021.

Hungary welcomes the successful conference and underlines its support to the important work of the United Nations Conference on Trade and Development, acknowledging the vital role international trade plays in the economic development of countries and in successfully handling the economic consequences of the COVID-19 pandemic.

However, Hungary wishes to disassociate itself from paragraph 13 b) of the Political Declaration: Spirit of Speightstown, and furthermore, from paragraphs 30, 55 and 57 of the Bridgetown Covenant. Hungary does not support any form of migration, since in the view of Hungary migration does not have any developmental effects. Furthermore, the view that all migrants are in a vulnerable situation is not shared by Hungary. Therefore, the parts of the Declaration and the Covenant that states otherwise are not applicable to Hungary.

The Permanent Mission of Hungary to the United Nations Office and Other International Organizations in Geneva expresses its wish that the position of Hungary is duly reflected in the Report of the Conference.

The Permanent Mission of Hungary to the United Nations Office and Other International Organizations in Geneva avails itself of this opportunity to renew to the United Nations Conference on Trade and Development the assurances of its highest consideration.

Annexe III

Liste des réunions

[*Anglais uniquement*]

Pre-Conference events*

- COVID-19 and challenges for financing for development (7 April)
- High-level discussion on harnessing interregional integration for the Sustainable Development Goals (20 May)
- Civil society pre-event: Frontier technologies, the digital economy and development (4 June)
- Trade and gender linkages: An analysis of least developed countries (8 June)
- Harnessing the benefits of the ocean economy for sustainable development (9 June)
- UNCTAD pre-event: United Nations Trade Forum: Towards a Green and Inclusive Recovery (14–15 June)
- Trade and Development Board, sixty-eighth session (high-level segment) (Geneva, 21 June)
- Launch of Train for Trade course on building port resilience against pandemics (22 June)
- Is industrial policy the key to building back better? (23 June)
- UNCTAD support for the decade of action through a revigorated multilateralism (12 July)
- Reclaiming industrial policy for Latin American development (14 July)
- Addressing unsustainable debt burdens in developing countries: From emergency responses to systemic reforms (19 July)
- South–South sharing of experiences in macro-financial policies for structural transformation (23 July)
- Enhancing economic resilience in small island developing States: Perspective from South–South cooperation (28 July)
- How can transformative industrialization and implementation of the African Continental Free Trade Area stimulate Africa’s sustainable development post COVID-19? (29 July)
- High-level policy dialogue: South–South sharing of policy experiences for digital transformation (1 September)
- Ministerial Meeting of the Landlocked Developing Countries (2 September)
- Reclaiming industrial policy for development: Putting policymaking theory into practice (10 September)
- Global Commodities Forum 2021 (13–15 September)
- Youth Forum 2021 (16–18 September)
- Global value chains in transition: What opportunities and challenges for developing countries in the new global value chains landscape? (20 September)
- Sustainable and resilient supply chains: Overcoming vulnerabilities in transport and trade facilitation to ensure prosperity for all (20 September)

* Held in 2021; online, unless otherwise noted.

United Nations Inter-Agency Cluster on Trade and Productive Capacity: Joining forces for a new path of development at the country level (21 September)

Civil Society Forum (22–24 September)

Global Services Forum (22 September)

Gender and Development Forum (26–28 September)

Creative Industries and Trade Digitalization Forum (Bridgetown and online, 29 and 30 September, 1 October)

High-level launch: UNCTAD *Digital Economy Report 2021* (29 September)

Meeting of the Group of 77 and China Senior Officials (1 October)

Fifteenth Ministerial Meeting of the Group of 77 and China (1 October)

Conference events

Opening cultural event: Barbados virtual concert and cultural exhibition (3 October)

Opening ceremony and opening plenary meeting (4 October)

World Leaders Summit: Dialogue on global vulnerabilities – Call from a vulnerable place (4 October)

Committee of the Whole: Opening plenary, private sessions, closing plenary (4–7 October)

General debate (5–6 October)

World Leaders Summit: Dialogue on inequality – Is the COVID-19 crisis really a game changer? (5 October)

World Leaders Summit: Dialogue on building a more prosperous development path – Matching the scale of the moment (5 October)

Ministerial round table: Scaling up financing for development (6 October)

Ministerial round table: Reshaping global and regional value chains (6 October)

Ministerial round table: Regional integration for a resilient, inclusive and sustainable future (6 October)

Ministerial round table: Harnessing frontier technologies for shared prosperity (6 October)

Ministerial round table: Supporting productive transformation for greater resilience in a post-pandemic world (7 October)

Closing plenary meeting: Adoption of the ministerial declaration and outcome (7 October)

Closing ceremony (7 October)

Annexe IV

Participation*

1. Les États membres de la CNUCED ci-après étaient représentés à la session :

Afghanistan	Gambie
Albanie	Ghana
Algérie	Grèce
Allemagne	Guatemala
Angola	Guinée
Antigua-et-Barbuda	Guyana
Argentine	Haïti
Arménie	Honduras
Australie	Hongrie
Autriche	Inde
Azerbaïdjan	Indonésie
Bahamas	Iran (République islamique d')
Bahreïn	Iraq
Bangladesh	Irlande
Barbade	Italie
Bélarus	Jamaïque
Belgique	Japon
Belize	Jordanie
Bénin	Kazakhstan
Bhoutan	Kenya
Bolivie (État plurinational de)	Koweït
Botswana	Lettonie
Brésil	Lesotho
Brunéi Darussalam	Liban
Bulgarie	Lituanie
Burkina Faso	Luxembourg
Burundi	Madagascar
Cambodge	Malaisie
Cameroun	Malawi
Canada	Maroc
Chili	Maurice
Chine	Mauritanie
Chypre	Mexique
Colombie	Mongolie
Congo	Mozambique
Costa Rica	Namibie
Côte d'Ivoire	Nauru
Croatie	Népal
Cuba	Nouvelle-Zélande
Djibouti	Nicaragua
Dominique	Niger
Égypte	Nigéria
Équateur	Pays-Bas
Estonie	République centrafricaine
Éthiopie	République démocratique du Congo
Fidji	République démocratique populaire lao
Finlande	République dominicaine
France	Saint-Siège
Gabon	Tchéquie

* La liste des participants porte la cote TD(XV)/INF.1.

Afrique du Sud	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Arabie saoudite	Sénégal
Émirats arabes unis	Serbie
Espagne	Seychelles
État de Palestine	Sierra Leone
Fédération de Russie	Singapour
Norvège	Slovénie
Oman	Sri Lanka
Ouganda	Soudan du Sud
Pakistan	Soudan
Panama	Suède
Paraguay	Suisse
Pérou	Thaïlande
Philippines	Timor-Leste
Pologne	Togo
Portugal	Trinité-et-Tobago
Qatar	Tunisie
République arabe syrienne	Turquie
République de Corée	Ukraine
République de Moldova	Uruguay
République-Unie de Tanzanie	Venezuela (République bolivarienne du)
Roumanie	Viet Nam
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Yémen
Rwanda	Zambie
Sainte-Lucie	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :

Association latino-américaine d'intégration
Banque africaine d'import-export
Banque de développement des Caraïbes
Banque interaméricaine de développement
Bureau international des tarifs douaniers
Banque islamique de développement
Centre Sud
Commission économique eurasienne
Communauté des Caraïbes
Organisation de coopération et de développement économiques
Organisation de la coopération islamique
Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation internationale de la francophonie
Organisation internationale des bois tropicaux
Secrétariat du Commonwealth
Union africaine
Union européenne
Union pour la Méditerranée

3. Les organes, organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :

Bureau des services de contrôle interne

Cabinet du Secrétaire général
 Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
 Commission économique pour l'Afrique
 Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
 Commission économique pour l'Europe
 Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
 Département des affaires économiques et sociales
 Fonds des Nations Unies pour l'enfance
 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
 Office des Nations Unies à Genève
 Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
 Programme des Nations Unies pour le développement
 Programme des Nations Unies pour l'environnement

4. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Centre du commerce international
 Banque de technologies pour les pays les moins avancés
 Fonds monétaire international
 Groupe de la Banque mondiale
 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
 Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
 Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
 Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
 Organisation mondiale de la Santé
 Organisation mondiale du commerce
 Union internationale des télécommunications
 Union postale universelle
 Volontaires des Nations Unies

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

Africa 21
 Assemblée mondiale de la jeunesse
 Center for Economic and Policy Research
 Chambre de commerce internationale
 Coalition de la société civile
 Coalition internationale d'action au développement
 Confédération syndicale internationale
 Consumers International
 Consumer Unity and Trust Society International

International Alliance of Women
Internationale des Services Publics
Institute for Regulation and Competition de Consumer Unity and Trust Society
International Network for Standardization of Higher Education Degrees
International Ocean Institute
Organisation internationale de normalisation
Oxfam International
Réseau européen sur la dette et le développement
Réseau mondial pour la justice fiscale – Afrique
Société internationale pour le développement
Southern and Eastern Africa Trade Information and Negotiations Institute Uganda
Third World Network
Union internationale des transports routiers
Village Suisse ONG

Catégorie spéciale

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development

Organisation accréditée auprès de la Conférence

Caribbean Policy Development Centre

Annexe V

Listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995
(XIX) de l'Assemblée générale

Liste A

Afghanistan	Inde	Qatar
Afrique du Sud	Indonésie	République populaire démocratique de Corée
Algérie	Iran (République islamique d')	République démocratique du Congo
Angola	Iraq	République démocratique populaire lao
Arabie saoudite	Israël	République arabe syrienne
Bahreïn	Jordanie	République centrafricaine
Bangladesh	Kenya	République-Unie de Tanzanie
Bénin	Koweït	Rwanda
Bhoutan	Lesotho	Samoa
Botswana	Liban	Sao Tomé-et-Principe
Brunéi Darussalam	Libéria	Sénégal
Burkina Faso	Libye	Seychelles
Burundi	Madagascar	Sierra Leone
Cabo Verde	Malaisie	Singapour
Cambodge	Malawi	Somalie
Cameroun	Maldives	Soudan
Chine	Mali	Sri Lanka
Comores	Maroc	Tchad
Congo	Maurice	Thaïlande
Côte d'Ivoire	Mauritanie	Timor-Leste
Djibouti	Micronésie (États fédérés de)	Togo
Égypte	Mongolie	Tonga
Émirats arabes unis	Mozambique	Tunisie
Érythrée	Myanmar	Turkménistan
Eswatini	Namibie	Vanuatu
Éthiopie	Népal	Viet Nam
Fidji	Niger	Yémen
Gabon	Nigéria	Zambie
Gambie	Oman	Zimbabwe
Ghana	Ouganda	
Guinée	Pakistan	(98)
Guinée équatoriale	Palaos	
Guinée-Bissau	Papouasie-Nouvelle-Guinée	
Îles Marshall	Philippines	
Îles Salomon		

Liste B

Allemagne	Grèce	Portugal
Andorre	Irlande	République de Corée
Australie	Islande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Autriche	Italie	Saint-Marin
Belgique	Japon	Saint-Siège
Canada	Liechtenstein	Suède
Chypre	Luxembourg	Suisse
Danemark	Malte	Turquie
Espagne	Monaco	(32)
États-Unis d'Amérique	Norvège	
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France	Pays-Bas	

Liste C

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Paraguay
Argentine	El Salvador	Pérou
Bahamas	Équateur	République dominicaine
Barbade	Grenade	Sainte-Lucie
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Saint-Vincent-et- les Grenadines
Brésil	Haïti	Suriname
Chili	Honduras	Trinité-et-Tobago
Colombie	Jamaïque	Uruguay
Costa Rica	Mexique	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Nicaragua	(33)
	Panama	

Liste D

Albanie	Hongrie	République de Moldova
Azerbaïdjan	Kazakhstan	Roumanie
Bélarus	Kirghizistan	Serbie
Bosnie-Herzégovine	Lettonie	Slovaquie
Bulgarie	Lituanie	Slovénie
Croatie	Macédoine du Nord	Tchéquie
Estonie	Monténégro	Ukraine
Fédération de Russie	Ouzbékistan	(25)
Géorgie	Pologne	

Annexe VI

Liste des documents*

TD/520	Ordre du jour provisoire annoté Note du secrétariat de la CNUCED
TD/520/Add.1	Organisation des travaux de la Conférence Note du secrétariat de la CNUCED
TD/521	Rapport du Conseil du commerce et du développement à la Conférence Note du secrétariat de la CNUCED
TD/522	Déclaration ministérielle du Groupe des 77 et de la Chine à la quinzième session de la Conférence De l'inégalité et de la vulnérabilité à la prospérité pour tous
TD/523	Déclaration du Forum de la jeunesse On reprend et on change de rythme
TD/524	Déclaration de la société civile à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/525	Déclaration des ministres des pays les moins avancés à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/526	Déclaration des ministres des pays en développement sans littoral adoptée à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/527	Déclaration ministérielle du groupe des petits États insulaires en développement à la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
TD/528	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
TD/529	Remerciements adressés au Gouvernement et à la population de la Barbade
TD/530	Neuvième Forum mondial sur les produits de base, Quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/531	Sommet des dirigeants mondiaux : Dialogue sur les vulnérabilités mondiales – Appel d'un lieu vulnérable Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/532	Sommet des dirigeants mondiaux : Dialogue sur les inégalités – La crise de la COVID-19 change-t-elle vraiment la donne ? Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED

* Les documents énumérés sont disponibles sur le site Web de la quinzième session de la Conférence (<http://unctad15.org>).

TD/533	Sommet des dirigeants mondiaux : Dialogue sur la création d'une trajectoire de développement plus prospère : Se montrer à la hauteur de la situation Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/534	Table ronde ministérielle : Accroître le financement du développement Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/535	Table ronde ministérielle : Restructurer les chaînes de valeur mondiales et régionales Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/536	Table ronde ministérielle : L'intégration régionale pour un avenir résilient, inclusif et durable Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/537	Table ronde ministérielle : Exploiter les technologies d'avant-garde pour une prospérité partagée Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/538	Table ronde ministérielle : Promouvoir la transformation productive pour une plus grande résilience dans le monde de l'après-pandémie Résumé établi par le secrétariat de la CNUCED
TD/INF.71	The inaugural Gender and Development Forum at the fifteenth session of the United Nations Conference on Trade and Development, Bridgetown Declaration
TD/INF.72	The Bridgetown Accord Creative Economy and Digitalization Forum
TD/539	Forum inaugural sur le genre et le développement lors de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Déclaration de Bridgetown
TD/540	L'Accord de Bridgetown Forum sur les industries de la création et la numérisation du commerce
TD/541	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session
TD/541/Add.1	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session, additif 1
TD/541/Add.2	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur sa quinzième session, additif 2
TD(XV)/INF.1	List of participants
